TRENTE-DEUXIEME ANNEE PERIODIQUE N° 110 - 2e trimestre 1977

REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. 345 61 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

NOTRE CONGRES NATIONAL DE MARTELANGE

(Photo "L'Avenir du Luxembourg")

La messe célébrée au pied du Sanglier, par M. l'abbé Goffin, curé-doyen de Martelange

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213, Bte 1 A — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. : Privé : (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 50

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX :
Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Brisy - 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
René PIEDBOEUF
Rue des Rhieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

SECRETAIRE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drève des Etangs 26
1630 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETAIRE NATIONAL - ADJOINT :
François GUIOT
Boulevard Lambermont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle :
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL - ADJOINT :
Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances :
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735.84.05

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59

Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 29, 5340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections :
Emile ANSELME (Huy)
René AUTPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Gaston EPPE (Etalle)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Yvon LOMRE (Erezée)
Jacques MAUS de ROLLEY (Bastogne)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Athus)
Donia WIDART
5395 Chevetogne (Sect. Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président :
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire :
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Trésorier :
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET
C.C.P. 000-0240928-77
Président :
J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps
Tél. (062) 21 21 10
Secrétaire-Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 163
6650 Bastogne
Tél. (062) 21 13 64

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président :
Edouard KLELS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président :
Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06
Secrétaire-Trésorier :
Paul CHALON
Rue de la Haige
6831 Noirefontaine
Tél. (061) 46 69 85

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président :
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05
Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier :
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles Tél. (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président :
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier :
R. CLAUSSE - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 8048.97
Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire :
Joseph JACQUES
Route d'Orval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier :
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 44

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président :
Joseph ANDRE
Brisy, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize
Tél. (062) 28 80 54

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président :
René PIEDBŒUF
Rue des Rhieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45
Secrétaire :
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président :
Désiré PIRLOT
Route de Hollogne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier :
Marcel DEVILLE
Thier des Corbeaux 17
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 27 (après 17 h)

NAMUR
C.C.P. 000-0364057-16
Président :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 511 42 00 (heures de bur.)
Secrétaire-Trésorier :
Léopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président :
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier :
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73
Président :
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 8709.76
Président :
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Lierneux
Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président :
René AUTPHENNE
Champi 24, 6763 Dampicourt
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier :
Constant GRUSLIN
Av. Wauters, 85, 6762 Saint-Mard
Tél. (063) 57 78 98

1er CHASSEURS ARDENNAIS
BPS 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03
Président :
Adjudant-chef retraité
Robert MOTTE
Secrétaire-Trésorier :
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

DE MARTELANGE A TEMPLOUX

Nous venons de vivre des semaines très chargées, avec notre congrès national, les fastes, les nombreuses manifestations locales, Vinkt et Temploux. Nous en rendons compte par ailleurs, dans la limite de la place disponible.

Vu les circonstances, notre congrès de Martelange a été une remarquable réussite. Les cérémonies autour de notre Sanglier furent impressionnantes. Je me dois de remercier encore tous ceux qui ont contribué à cette journée, et plus particulièrement l'administration communale de Martelange, notamment son bourgmestre, sans laquelle nous n'aurions pu réaliser notre projet.

Les manifestations du 5 juin à Temploux furent grandioses. Nous les devons à l'entregent et à l'esprit d'organisation de notre ami Georges Gilsoul, président de la section de Namur, fort bien épaulé par ses collaborateurs. Les très nombreux Chasseurs Ardennais présents, venus non seulement du Namurois, mais aussi notamment d'Arlon, de Bastogne, du Brabant, de Houffalize, de Marche..., en ont emporté un bien beau souvenir. Ils se rappelleront longtemps l'émouvant office religieux, marqué par la prestation de choix des «Bardes de la Meuse», et notamment par l'orchestration originale de la «Marche des Chasseurs Ardennais». Ils se rappelleront aussi le faste de la cérémonie inaugurale du mémorial rénové, où Zouaves, anciens du Génie et Bérets verts furent mis à l'honneur.

La réalisation d'ensemble est remarquable, et je ne voudrais pas manquer de souligner la contribution de nombre de nos sections, dont les bas-reliefs de schiste décorent désormais le monument, surmonté d'un sanglier de bronze.

A tous ceux qui furent sur la brèche en ces mois d'avril, mai et juin, et notamment à nos dirigeants et porte-drapeau, mais aussi à tous les fidèles de toutes nos rencontres, j'adresse un amical remerciement.

«LE MEMORIAL DES ARDENNAIS»

Le nouveau livre de notre président d'honneur, le général Champion, appelé à sortir de presse à l'automne, constituera un événement. Ce sera la première œuvre d'ensemble concernant les Chasseurs Ardennais. Quand on connaît l'esprit de synthèse, la compétence, l'expérience et les qualités d'écrivain de son auteur, on peut être assuré que tous les Chasseurs Ardennais se feront un devoir de souscrire à cet ouvrage. Qu'ils le fassent sans tarder, pour bénéficier des conditions exceptionnelles qui leur sont accordées (Détails en page 23), et aussi parce qu'ils contribueront ainsi à assurer à leur Fraternelle des ressources supplémentaires, grâce au geste du général Champion qui nous abandonne l'intégralité de ses droits d'auteur.

«VINKT, MAI 1940»

Ceux qui se sont retrouvés à Vinkt le 22 mai ont pu y obtenir les premiers exemplaires de l'œuvre du curé de Vinkt, l'abbé Michem, adaptée en français par le docteur Henry Fobe, et qui rapporte les combats et atrocités qui se sont déroulés dans cette localité et ses environs en mai-juin 1940. La vaillance des Chasseurs Ardennais y est exaltée et les méfaits de la «furor teutonica» objectivement rapportés.

Que ceux qui ne l'ont pas encore fait se hâtent d'acquérir cet ouvrage (conditions en page 19), vendu au profit du Monument de Vinkt et de notre Fraternelle.

MARCHE

Les commentaires de notre dernier bulletin ont ému certains cabinets ministériels. Nous nous sommes cependant bornés à nous faire l'écho d'inquiétudes exprimées par des personnes réputées bien informées. Nous sommes certains que chacun des responsables s'attache à faire de la future base marchoise une belle réalisation, qui fera honneur à l'Armée à laquelle nous sommes si fidèlement attachés et que tout sera prêt — logistiquement et spirituellement — pour accueillir dignement, au cours de l'été 1978, le 1er Chasseurs Ardennais en sa nouvelle garnison.

Nul plus que nous ne souhaite qu'il en soit ainsi! Nuls plus que les Anciens ne sont prêts à y contribuer!

L'EXPLOIT EXCEPTIONNEL DU 1er CHASSEURS ARDENNAIS

Le Challenge du Fusilier d'Assaut est une épreuve qui se dispute en plusieurs tranches entre les unités d'Infanterie et qui constitue la meilleure démonstration de leur entraînement, de leur valeur combative et leur volonté de se surpasser.

De tous les régiments, c'est le 1er Chasseurs Ardennais — qui s'en étonnera? — qui a remporté le plus grand nombre de succès. Il est aussi la seule unité belge à avoir remporté, à deux reprises pour deux participations, le Challenge «Maréchal Leclerc» qui opposait les meilleures équipes de l'OTAN, la plupart des autres étant composées de militaires de carrière. Depuis la dernière et écrasante victoire du 1er Chasseurs Ardennais, cette épreuve n'a plus lieu. De sorte qu'il est le dernier titulaire du Challenge.

Cette année, le 1er Chasseurs Ardennais a réussi une succession d'exploits réellement exceptionnels : il a participé à quatre compétitions, avec des compagnies différentes, et il a remporté chaque fois la palme avec le maximum des points : 19 sur 19. Lors de la dernière épreuve, le deuxième avait 16 points et le troisième 11.

C'est donc avec un succès total que le 1er Chasseurs Ardennais remporte à nouveau en 1977 le Challenge du Fusilier d'Assaut, et le Challenge Albert.

Nous espérons que dans les hautes sphères de la Défense nationale, on saura reconnaître comme il convient les mérites hors pair de ce régiment d'élite et qu'un hommage particulièrement mérité lui sera rendu, ainsi qu'on l'a fait déjà pour d'autres compétitions intéressant d'autres Armes.

L'AVENIR DU PAYS

On doit se réjouir de l'effort d'imagination et de compréhension qui a présidé à la conclusion de l'accord communautaire (le terme «pacte» est un peu prématuré) que S.M. le Roi a qualifié (entre guillemets) de «compromis des Belges».

Certes, tout n'est pas rassurant. Il faut d'abord voir comment il sera appliqué. Tout dépendra des hommes chargés de le traduire en actes.

Au surplus, ce fédéralisme qui n'ose dire son nom suscite maintes appréhensions et inquiétudes. Que de tensions en perspective avec le pouvoir central lorsque nous aurons sept Exécutifs! Quelle dilution de responsabilités! Que d'inflation administrative et de «fromages» en perspective! Que de pouvoirs entrecroisés et nécessairement rivaux! Un autre regret : la disparition de fait des provinces qui ne constitueront plus que des entités administratives, dépouillées de pouvoir politique.

Tout cela doit encore être mis en forme de lois et espérons qu'il se trouvera suffisamment d'hommes d'Etat et d'hommes de bonne volonté pour notamment, selon le vœu du Roi, «maintenir au niveau national un Etat solide et efficace». Cela nécessitera de la largeur de vues, du courage, de la volonté et des concessions mutuelles.

DEFENSE

La déclaration gouvernementale se borne à affirmer que la Belgique demeurera fidèle à ses engagements dans le cadre de l'OTAN. (suite et fin en page 18)

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1976-1977

Report des numéros précédents	**56.095 F**
— Collecte à l'assemblée générale de la section de Vielsalm, le 27-3-1977	5.100 F
— Collecte faite à Beaumont par Noël Charon de Leval-Chaudeville	1.875 F
— Collecte faite au cours du banquet du 24-4-1977 à Martelange	1.760 F
— Général L. Champion, Bruxelles	1.000 F
— René Christophe, Martelange	500 F
— Auguste Decker, Arlon	500 F
— Eternit s.a. - n.v., Kapelle-op-den-bos	500 F
— Georges Gilsoul, Namur	500 F
— Raymond Hutting, Parette	380 F
— Ph. Van Der Vaeren, Grez-Doiceau	350 F
— Anonyme, Arlon	300 F
— Anonyme, Bruxelles	250 F
— Lucien Kermesse, Jambes	250 F
— G. Neyens, Bruxelles	250 F
— Jean Lemaire, Mouscron	200 F
— Georges Rousseau, Strombeek	175 F
— Constant Gillet, Arlon	160 F
— René-Henri Muller, Zaventem	150 F
— Mme Cornet-Louppe, Houdemont, en souvenir de son mari (a versé également 400 F pour le service social)	100 F
— J. Demulder, Bruxelles	100 F
— Lucien Kelecom, Arlon	100 F
— Georges Kirsch, Arlon	100 F
— Albert Laurent, Bruxelles	100 F
— Poncelet-Moors, Bertrix	100 F
— Victor Robert, Linkebeek	100 F
— Tadino, Liège	100 F
— A. Thirion, Bruxelles	100 F
— Robert Quinet, Martelange	70 F
— A. Demelenne, Hotton	50 F
— Joseph Destrument, Tourinnes-Saint-Lambert	50 F
— Frans Hoosemans, Bruxelles	50 F
— E. Hupplegger, Bruxelles	50 F
— A. Mayné, Lasne	50 F
— G. C. Willot, Ecaussines	50 F
— Jean Marth, Arlon	30 F
Total au 31-5-1977 :	**71.595 F**

Merci de tout cœur à ces généreux donateurs !

Promotions à l'armée

Parmi les nominations dans le cadre des officiers de carrière, intervenues à la date du 26 mars dernier, nous avons relevé avec joie les promotions suivantes :

— au grade de colonel, le lieutenant-colonel BEM G. Magon, ancien commandant du 1er Chasseurs Ardennais, actuellement G3 (chef de la section Operations) au 1er Corps;

— au grade de lieutenant-colonel, le major BEM J. Bodart, qui deviendra bientôt chef de Corps du 20 A;

— au grade de major, le commandant S. Dessart, ancien du 1 ChA;

— au grade de capitaine-commandant, le capitaine R. Cardon, ancien chef de la Musique FDI et maintenant chef de la Musique de la Gendarmerie.

A tous, vont nos cordiales félicitations.

Une rue des Chasseurs Ardennais à Marche-en-Famenne

Dans le cadre d'une revision des noms de rues de l'ensemble du grand Marche, le Conseil communal a décidé que la rue des Déportés s'appellerait dorénavant «rue des Chasseurs Ardennais». C'est de bon augure, à un an de l'installation du 1 ChA dans la capitale de la Famenne.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

SITUATION DES EFFECTIFS AU 31 OCTOBRE 1976

Sections	
Arlon	516
Athus-Messancy-Aubange	205
Bastogne-Martelange-Sibret	528
Bertrix	269
Brabant	594
Erezée	267
Etalle	279
Florenville	163
Houffalize	1.807
Huy	228
Liège-Verviers	221
Marche-en-Famenne	117
Namur	206
Neufchâteau-Libramont	415
Saint-Hubert	130
Vielsalm	718
Virton	143
1 ChA	1.584
10e de Ligne	72
	8.462

Fête de l'Infanterie

Un certain nombre des nôtres et plusieurs drapeaux ont pris part, le 6 mai, à Arlon, aux manifestations traditionnelles organisées pour la Fête de l'Infanterie et les fastes de l'Ecole d'Infanterie, laquelle a pour emblème le glorieux drapeau du 10e de Ligne.

Nous avons revu avec plaisir, à cette occasion, le président de la Fraternelle du 10, M. C. Beke. Des fleurs ont été déposées au nouveau monument inauguré à cette occasion, notamment par les présidents Beke et Hubert. Le fait que cette journée se tienne en semaine réduit nécessairement le nombre de participants.

«Le Groin»

Tel est le titre du bulletin de liaison du 4e Chasseurs Ardennais, bataillon de garde du Luxembourg, placé sous le commandement du lieutenant-colonel Taymans.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner la grande activité des cadres des 4 et 6 ChA (ce dernier, bataillon de garde de la province de Liège, commandé par le lieutenant-colonel Sacré) et le bel esprit «Béret vert» qui les anime.

Tout le cadre officiers du 4 ChA a effectué, en mars dernier, un rappel de trois jours à Spich, au 1er Chasseurs Ardennais, dont le 4 ChA était le dédoublement. Ces retrouvailles ont été empreintes du plus bel esprit de fraternité.

Ajoutons que le 4 ChA a un nouveau commandant en second, le major BEM Ferraro, qui succède au major Kileste, appelé à d'autres fonctions aux FBA.

Le Chanoine Poiré a 90 ans

Le Chanoine François Poiré, originaire de Sélange, aumônier au 10e de Ligne en 1914-1918 et qui fut ensuite curé de Schockville et Parette, puis doyen de Messancy après avoir connu les rigueurs des camps de concentration, a célébré en avril dernier son 90e anniversaire. Il fêtera en août, dans la maison de retraite de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg), ses 65 années de sacerdoce.

Proficiat, et à 1987 pour le centième anniversaire!

In memoriam

Pierre Borboux

Un des deux fils du colonel Borboux, Pierre, qui faisait partie de l'escadron de reconnaissance des Para-Commandos à Stockem-Arlon, a été victime d'un affreux accident au cours d'un exercice de nuit au camp de Lagland.

Nous réitérons à l'inoubliable commandant du 3 ChA et créateur de la Marche du Souvenir, de même qu'à Madame Borboux et à leur famille, l'expression profondément émue de la sympathie de tous les Chasseurs Ardennais.

Omer Habaru

Décédé le 12 mai, à l'âge de 84 ans, Omer Habaru avait été officier au 10e de Ligne, puis il devint journaliste et écrivain de talent. Rappelé comme capitaine de réserve en 1940, il fut à la tête d'un camp de CRAB. Résistant de la première heure, particulièrement intransigeant, il s'attira tôt les tracasseries de l'occupant et de ses séides.

Après deux détentions, dont l'une en 1942 à la forteresse de Huy, en même temps que notre président national, il fut arrêté définitivement au début de 1943, pensons-nous, et connut les rigueurs de plusieurs camps de concentration. Sa volonté de résister et de vivre lui permit d'échapper à la mort.

Il écrivit alors son livre le plus célèbre, «Les triangles rouges», qui lui valut le Prix Interallié de la Résistance. Il écrivit aussi plusieurs pièces théâtrales dont «Les fleurs au guidon» évoquant le retour des Chasseurs Ardennais dans leur caserne d'Arlon après le PPR 1938, et un livre de souvenirs de 1914-1918 «Je suis un interné», et enfin, une œuvre particulièrement sensible, «Au pays des braves gens», où il évoquait la vie de ses parents et aussi la mémoire de son frère cadet, Augustin, dont il parlait avec une tendresse particulière, et qui, poète et résistant comme son aîné, fut fusillé par les Allemands en juin 1944 près de Chambéry.

Omer Habaru fut aussi, durant de longues années, rédacteur en chef du «Journal des Combattants», organe de la FNC. Il aimait bien les Chasseurs Ardennais et suivait attentivement les activités de la Fraternelle, et s'intéressait beaucoup à notre bulletin.

Nous adressons à la famille de cet éminent patriote nos condoléances les plus vives.

Madame Jeanne Militis

Notre membre d'honneur, le lieutenant-colonel e.r. Jean Militis a eu la douleur de perdre sa sœur, Mme Jeanne Militis, épouse de M. Joseph Duchêne, âgée de 45 ans. Nos bien sincères condoléances.

Georges Van Puyenbroeck

Le 27 avril, décédait à la clinique de Saint-Mard notre brave camarade Georges Van Puyenbroeck, grand mutilé de guerre et résistant, qui fut, durant l'occupation, le délégué local de Pin-Izel du Service Social du Chasseur Ardennais. Toute notre sympathie à sa famille.

A la Cedrogne (Mont-le-Ban) le 10 mai, à 15 h... il n'était plus seul !

L'appel lancé par l'article paru dans « Le Chasseur Ardennais » du 1er trimestre 1977 n'a pas été vain et a touché au cœur certains qui se sont souvenus.

C'est ainsi que le 10 mai 1977, une trentaine de personnes se trouvaient rassemblées devant le petit mémorial érigé à la mémoire de Pierre Esser, caporal au 3e Pon de la 10e Cie du 3e ChA, tombé au combat du bois de la Cedrogne, le 10 mai 1940, vers 15 heures.

C'est à Marcel Jadot, aidé de son ami Victor Delcominette, que l'on doit l'existence et l'entretien de cette croix en pierre de taille, devant laquelle il est venu se recueillir depuis des années, à chaque anniversaire.

Ayant le mémorial abondamment fleuri, il prononça un discours extrêmement émouvant, rappelant sa dernière et brève rencontre avec son camarade Pierre Esser, alors qu'il revenait de la frontière et que l'ennemi progressait entre Limerlé et Mont-le-Ban. Il décrivit le début de l'engagement, ainsi que la mort glorieuse d'un Chasseur Ardennais.

Les mots venaient du cœur et passaient difficilement dans la gorge serrée. Il ne fut pas le seul à essuyer des larmes.

Avaient tenu à être présents et avaient fait le déplacement de Waterloo, le colonel Laliére et Madame ; de Brisy, le vice-président national André ; de Neufchâteau, le commandant Mouzon ; les anciens Willemkens, Robert Tanier, Albert Smal, Delcominette, ainsi que Meunier et son épouse, respectivement d'Etalle, de Huy, de Jehay-Bodegnée et de Beho. Parmi l'assistance, les anciens sergents du 3e peloton, Vrenken de Liège et Schroder de Vielsalm. Egalement du 3e peloton, les amis Albert Bovy de Taverneux et Valmy Docquier de Dochamps. Représentant le président de la section de Vielsalm, Madame Catin.

Les porte-drapeau des sections de Vielsalm, d'Erezée et de Houffalize étaient également présents.

Que soit remercié, mais également félicité, Monsieur l'Instituteur de Dinez qui a voulu montrer à ses élèves ce qu'était, en ce temps-là, le devoir envers la patrie.

Ce fut une cérémonie simple et modeste, se déroulant dans le silence d'un site magnifique, en souvenir d'un camarade jeune et valeureux, fauché au printemps.

Au garde-à-vous devant ce petit monument privé, je me suis mis à rêver que peut-être la Cedrogne serait un jour un point de passage de la Marche du Souvenir...

E. VRENKEN.

SITUATION GLOBALE DE LA FRATERNELLE AU 31 OCTOBRE 1976

Situation au 31-10-1975	1.764.258
Recettes	3.430.992
	5.195.250
Dépenses	3.355.093
Situation au 31.10.1976	1.840.157
A payer au 31-10-1976 : facture du bulletin n° 107	131.915
	1.708.242

Détail des encaisses

Numéraire	41.802
C.C.P.	692.574
Banques	651.546
CGER	254.235
Obligations	200.000
	1.840.157

Le 11 février 1977.
(s) F. CROCHET
Trésorier national

Notre 32e pèlerinage à Vinkt

Le dimanche 22 mai, eurent lieu les traditionnelles cérémonies de Vinkt. Les Chasseurs Ardennais, moins nombreux sans doute que l'an dernier, étaient cependant fort bien représentés, les plus fortes délégations étant fournies par les sections de Bastogne-Martelange, Brabant et Houffalize. Il y avait de nombreux drapeaux, et notamment le drapeau fédéral venu d'Arlon, et ceux des sections déjà citées, de même que les emblèmes de Vielsalm, Erezée, etc... et je m'excuse d'en oublier.

On notait la présence des généraux Champion et Groven, et de plusieurs membres du Conseil d'administration.

Le groupe du Brabant s'était rendu à Courtrai, le matin, pour la commémoration nationale de la bataille de la Lys. Une centaine de participants se sont retrouvés à Vinkt dès midi, et même avant, et ont pris le déjeuner en commun. Se sont joints à nous plus particulièrement MM. Van Nevel, échevin de Deinze; Maes, conseiller communal; le curé Michem; Mlle De Roo, ancien échevin, et M. De Vlieger, instituteur en chef, sans oublier le docteur Fobe qui nous avait fait la surprise d'apporter de Gand les premiers exemplaires de l'édition française du livre de l'abbé Michem adaptée par lui «Vinkt 1940».

L'office religieux célébré à l'initiative de l'Association des familles des victimes civiles fut, comme chaque année, particulièrement émouvant, dans une église archi-comble. M. le curé eut la gentillesse de prononcer quelques phrases de son homélie en français, citant notamment des extraits du message de notre président national figurant en tête de «Vinkt 1940».

Ensuite s'organisa, chaussée d'Aarsele, le long cortège des associations locales, enfants des écoles, des majorettes, des anciens combattants, des divers groupements de la région, des familles des victimes et, bien entendu, des anciens Chasseurs Ardennais. Le bourgmestre de Deinze, M. E. Van De Wiele, et tous ses échevins étaient présents.

Au cours de la cérémonie au monument aux morts, les enfants des écoles produisirent des récitations et des chants, et déposèrent des fleurs sur les tombes. Des discours furent prononcés, en français et en néerlandais, par le bourgmestre de Deinze et le président national. Le premier insista sur la résistance héroïque des Chasseurs Ardennais et les sacrifices de la population civile, ainsi que sur l'amitié ainsi née entre Bérets verts et Vinkt. Le second mit surtout l'accent sur la nécessité de la solidarité et la compréhension entre Belges de toutes les régions du pays, et sur la leçon que comportent, à cet égard, les événements de 1940.

La journée prit fin par un vin d'honneur qui témoigna de la grande amitié existant entre la population locale et les Chasseurs Ardennais.

Et nombre de Bérets verts regagnèrent tard dans la nuit leurs bourgs et villages d'Ardenne, contents de leur journée, des souvenirs qu'elle avait ravivés en eux, et porteurs, pour beaucoup, du livre sur Vinkt tout fraîchement sorti de presse.

ACHETEZ ET PROPAGEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

DANS NOS SECTIONS

ARLON

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

— Léon Loutsch, 64 ans, de Wolkrange, était un ancien de 40 et un P.G.

— Raoul Grenez, 80 ans, d'Arlon, adjudant e.r. ancien comptable du 1er Bon du 1 ChA.

— Omer Habaru, ancien officier du 10e de Ligne, 83 ans, fut un grand résistant de 40-45 et un prisonnier politique qui connut les horreurs des camps de concentration. Revenu en Belgique dans un état de faiblesse extrême, il ne tarda pas à reprendre ses activités au Journal «Les Nouvelles» à Arlon et à fustiger ceux qui avaient eu pour l'ennemi des complaisances si petites fussent-elles. Cet excellent homme de lettres, membre de l'Académie Luxembourgeoise, écrivit deux livres sur les Camps, notamment «Les Triangles Rouges» qui fut un véritable événement, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue historique.

— Louis Habay, rédacteur retraité du Soir, 70 ans, était un Bastognard ardent ami de tout ce qui touche à l'Ardenne et par conséquent des Chasseurs Ardennais. Il ne manqua jamais de nous aider par sa plume excellente et on se souvient notamment des papiers qu'il publia au sujet de la Marche du Souvenir qu'il voyait passer tous les ans dans le petit village de Tintange où il aimait aller se reposer.

— Le Frère Léon-Dominique Rosière, 54 ans, sous-directeur de l'Institut des Frères Maristes à Arlon, nous faisait l'honneur de sa présence à toutes les cérémonies que nous organisions. Originaire de la région de Witry, c'était aussi un fidèle de l'Ardenne.

— Madame Oudkerk-Weis, épouse de notre ami Jean, ancien dépositaire de bières à Arlon et qui fut le chef de voitures de la 3e Cie du 1 Bon du 1 ChA durant la mobilisation et la campagne.

— Nous adresserons aussi nos condoléances à notre vice-président et à la famille. M. Georges Krier, 62 ans, fermier du Boterhof à Arlon était le beau-frère d'Albert Giot.

NOS ACTIVITES

Nous avons évidemment participé, drapeaux et dirigeants, à toutes les cérémonies.

Rappelons celles à la mémoire du Roi Albert le 17 février; le Congrès de Martelange où nous étions à près d'une centaine; les Fastes de l'Ecole d'Infanterie, ceux de Spich, de Vielsalm, du 20e Bon de Fus à Arlon; la rénovation du Monument de Temploux.

Le Comité s'est réuni à diverses reprises, notamment pour la préparation du Congrès de Martelange où notre section assura certains services administratits.

— Il a été décidé de porter la cotisation à 150 F pour les membres effectifs et à 200 F pour les membres protecteurs.

— Suite à la création du Grand Arlon, il a été décidé que le drapeau assisterait aux funérailles célébrées dans les villages rattachés à Arlon dès qu'une question d'assurance des porte-drapeau aura été réglée.

— Pour le début de l'automne, on prévoit l'assemblée générale, la messe pour les défunts (samedi 8 octobre à 18 h 30 à St-Donat), une excursion à la Ligne Maginot. Nous en reparlerons.

— Rappelons enfin que les camarades qui ont des problèmes pour différents services, tels que carte des Etats de Services, réduction aux chemins de fer, carte de mobilisation, etc., peuvent s'adresser au président ou au secrétaire.

Bastogne - Martelange - Sibret

SOUVENONS-NOUS de :

Evence Gillet de Sprimont, Marcel Einsweiler de Martelange, Roger Wuirard de Bourcy et Adolphe Closter de Jemeppe.

Nous avons assisté à leurs funérailles et nous renouvelons à ces familles dans la peine, nos sincères condoléances.

La famille Einsweiler nous a écrit: «Je remercie vivement tous les Chasseurs de leur présenee réconfortante et des belles fleurs avec lesquelles ils ont bien voulu honorer la mémoire de notre cher Père».

La famille Closter nous a communiqué: «... remercier pour tout ce que votre Fédération a fait en faveur de mon oncle. Mes vifs remerciements pour les belles fleurs et la présence de la Fraternelle aux funérailles.»

MERCI

Aux délégués locaux de Witry, Martelange, Hollange, qui par leur collaboration active, nous ont permis de fleurir les divers monuments élevés à la mémoire de Chasseurs Ardennais tués sur le territoire de la section, le 10 mai 1940, ou qui y furent accidentés durant la mobilisation.

ACTIVITES

C'est au début d'avril que fut tenue l'assemblée générale de la section. Elle fut dirigée par notre vice-président remplaçant notre président malade; nous lui souhaitons une prompte guérison et un retour rapide parmi nous. Plusieurs dizaines de membres s'étaient déplacés pour entendre le rapport du trésorier et participer à l'organisation des diverses cérémonies prévues cette année.

MONUMENT CADY

Il y a 37 ans, le 10 mai, que tombait aux portes de la ville, le caporal E. Cady. Cette année encore, des cérémonies furent organisées en souvenir de ce Chasseur Ardennais.

Le 10 mai, à 20 h 30, la section déposa des fleurs au monument aux morts de la commune, place Saint-Pierre, en présence des autorités civiles et militaires et d'un détachement militaire fourni par le 1 A.

Précédé par la musique de la ville, le cortège s'ébranla vers le monument Cady. C'était un long cortège où se côtoyaient les autorités, les Bérets verts, une foule nombreuse et quelques enfants de certaines écoles de la ville, sans oublier des membres des sections voisines que nous remercions de leur présence. Au pied du monument, sous les bras de cette immense croix de bois surplombant l'abri qui rappelle le sacrifice du Caporal Cady, M. l'abbé Galand, doyen de Bastogne, célébra l'office religieux. Les drapeaux entouraient l'autel. Au premier rang de la foule, on remarquait plusieurs membres de la famille du disparu. Après la cérémonie, des fleurs furent déposées au pied de la plaque par la Famille Cady et la section.

NOS FELICITATIONS :

à M. Albert Beaujean qui vient de se voir octroyer la décoration de Chevalier de l'ordre de Léopold.

BOUILLON

DECES

Le 20 mars à Bouillon, est décédé dans sa septante-et-unième année, notre camarade Marcel Collard, membre effectif de notre régionale.

Une délégation d'anciens Bérets verts lui a rendu un ultime hommage.

Quelques paroles d'adieu furent prononcées par notre président M. Roger Hardy, ensuite un dernier salut avec sonnerie «Aux Champs».

Nous vous apprenons le décès de Madame Yvette Collard, épouse de notre fidèle membre Marius Istace.

Madame Yvette Collard était âgée de 52 ans.

★

Le 27 mai à Bouillon, est décédé dans sa soixantième année notre camarade François Jaumain, membre effectif de notre régionale.

Les funérailles ont eu lieu à Corbion en présence d'une importante délégation d'anciens bérets verts avec drapeau en berne.

M. Hardy fit l'éloge du défunt et l'adieu émouvant au disparu fut ponctué par la sonnerie «Aux Champs».

Nous vous apprenons le décès de Mme Léona Adam, épouse de notre fidèle membre Albert Petit de Bellevaux.

Aux familles endeuillées, nous réitérons nos très sincères condoléances.

BRABANT

ACTIVITES ET PARTICIPATIONS

Ce second trimestre de l'année, dans lequel le mois de mai occupe la place d'excellence, nous a ramené bien des souvenirs de Chasseurs Ardennais et une participation aux manifestations aussi nombreuse que variée.

— Nous faisons d'abord un petit recul dans le temps pour dire que notre «Bal de la Hure» du 5 mars a connu une fois de plus un très beau succès et que de nombreux échos élogieux et encourageants nous sont parvenus à propos de cette soirée. Merci encore à notre fidèle public.

— La section avait réuni cinquante-trois participants au Congrès du 24 avril, à Martelange. C'est bien étant donné les conditions.

— Le 30 avril, une vingtaine de nos membres ont assisté à la très amicale assemblée de la Fraternelle des Anciens combattants du 10e de Ligne présidée par M. Carlos Beke, assisté de son secrétaire M. Frans Arias. Très bon accueil nous fut réservé. L'habitude étant bien prise maintenant, ce sera toujours un plaisir de renouveler nos témoignages d'amitié et de respect envers ces glorieux Anciens.

— A l'occasion du XXXIIe anniversaire de la Victoire et de la Libération des camps du 8 mai 1945, la section a été représentée avec drapeau de divers côtés: le 7 mai, à la Colonne du Congrès; le 8 mai, à une messe dite en l'église N.-D. du Sablon, à l'initiative des Prisonniers Politiques, à l'intention des victimes des camps et prisons nazis. Dans la même matinée, une autre délégation honorait la Stèle aux Chasseurs Ardennais, à Schaerbeek, en compagnie des associations patriotiques de l'endroit.

— La section a également été représentée aux Fastes: de l'Ecole d'Infanterie, à Arlon (6 mai); du 1 ChA, à Spich (13 mai) et du 3 ChA, à Vielsalm (20 mai).

— Enfin, au pèlerinage de Courtrai-Vinkt, par une journée pleine de soleil qu'on n'avait plus vue depuis des semaines, nous avons retrouvé l'ambiance attachante de la population avec qui nous avons remonté dans le temps pour nous souvenir avec émotion des tragédies des derniers jours de mai 1940.

DECES

Nous avons eu à déplorer le décès de M. Yvans Suymens, ancien combattant du 10e de Li. et membre de la section. Une délégation avec drapeau a assisté à ses obsèques, à Forest, le 23 mars.

Nous réitérons nos condoléances émues à sa famille.

COTISATION 1977

Nous adressons un amical et dernier rappel collectif à la vingtaine de nos membres qui sont encore à découvert du montant de la cotisation pour l'exercice 1977. Un geste à accomplir avant de casser la tirelire des vacances que nous vous souhaitons les meilleures.

ETALLE

REUNION DU 2-4-1977

Nos amis de Habay-la-Neuve accueillaient membres et délégués de Haute Rulles et Haute Semois. A l'arrivée des premiers invités, c'est la chaude ambiance des retrouvailles; des groupes se forment et le ton monte de quelques décibels.

Vingt heures. Chacun se tait, se recueille, se souvient... L'un est figé, l'autre a le regard perdu dans le lointain «hier». Pour tous, c'est la toujours émouvante minute de silence; instants fugaces, privilégiés, au cours desquels vivants et disparus communient intensément de par les vallées de Sûre, Lys et autres Hauts Lieux, sans oublier l'humble tertre sous lequel repose un ami.

Notre président, M. Eppe, fournit un rapport sur les projets élaborés en comité national, tenu en mars dernier. Il y est notamment question de l'augmentation souhaitée de la cotisation annuelle. Notre assemblée ne prend pas immédiatement position sur ce point. La situation financière, à la clôture des comptes d'octobre 77, nous permettra, en temps opportun, de fixer un chiffre raisonnable pour tous.

Notre secrétaire, Léon Postal, cheville ouvrière sur qui chacun de nous se plaît à compter, prend des dispositions concernant la participation aux cérémonies de Martelange. M. Eppe n'est pas le seul à reconnaître que le menu proposé est très flatteur même pour gourmets avertis. Cependant... prix peu démocratique pense à haute voix l'un des nôtres. Le programme est ensuite détaillé et commenté: un tout bien charpenté. Rendez-vous est donc fixé, face au Sanglier.

Puis vint l'heure des bilans. Sur les 16 sections formant notre Fraternelle, 13 sont en ordre de cotisations; 3 marquent un léger retard. Un petit coup de collier et tout sera pour le mieux. Merci d'avance!

De nombreux deuils à déplorer dans la section: Georges Coulon de Vance, Louis Boutet d'Etalle, Léon Mergeai d'Orsinfaing, Dame Annette François de Vance. Lors des funérailles, président, porte-drapeau et de nombreux membres ont tenu à rendre un dernier hommage aux disparus.

Suit le compte rendu de notre secrétaire; coups de téléphone, démarches personnelles, correspondances et avis l'occupent beaucoup sans pour autant le décourager. René Clausse, trésorier, nous fait part d'un bilan équilibré. Feu vert est donné. La réunion se poursuit comme à l'accoutumée, dans une atmosphère «bon enfant» et cependant... Un siège reste désespérément vide dans les «populaires» du fond de la pièce. Il manque «quelqu'un» à l'assemblée de ce soir: un pion majeur, Chasseur Ardennais de la première heure, responsable de la sous-section la mieux charpentée, ami, confident de maints de ces Anciens qui semblent toujours l'attendre tout en sachant parfaitement qu'il ne pourra venir, ni ce soir, ni aucun autre soir pareil...

Chacun d'entre nous réalise, dans le secret de son cœur, qu'en cet instant précis Arthur Klein lutte pied à pied contre la mort... Il s'éteignait paisiblement dans les bras des chers siens quelques jours après notre réunion de Habay. Paix à ton âme, ami Arthur.

Au terme de ce billet, dans lequel joies, projets, espoirs et chagrins sont intimement liés, nous félicitons Monsieur Eppe, nouveau vice-président national de la Fraternelle.

D'un rapporteur par intérim.

ARTHUR KLEIN,

une grande figure de Chasseur Ardennais, nous a quittés

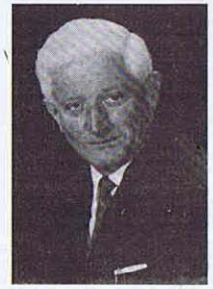

De sa charmante personnalité émanait un ensemble rare fait de simplicité, dévouement, abnégation et dynamisme.

Déjà au cours des jours tragiques de l'occupation allemande, Arthur organisa des secours en faveur des foyers Chasseurs Ardennais les plus déshérités. Ses interventions, jalousement gardées dans le secret de son grand cœur, lui valurent l'incarcération dans les geôles ennemies.

Responsable de la sous-section d'Etalle, il était l'ami de chacun, ouvert à tous, maître incontesté des affiliations record. Il avait l'art de tendre la main, sans mendier, sans s'imposer.

Indifférent au faste, préséances et autres artifices, il restait lui-même, face à ses succès personnels, authentiquement simple mais direct dans ses réactions lorsqu'il jugeait devoir défendre le bon droit ou la vérité.

Son dynamisme, dans les réalisations les plus diverses, entraînait irrésistiblement ses collaborateurs car, s'il était de ceux qui osent, il savait aussi payer largement de sa personne.

Les Chasseurs Ardennais de la section d'Etalle garderont d'Arthur Klein le souvenir d'un ami au grand cœur dont la personnalité rayonnante forçait l'admiration et la sympathie.

Adieu, Arthur et merci pour ton exemple.

Un des 279, de la section
Chasseurs Ardennais d'Etalle.

HOUFFALIZE

CEUX QUI S'EN VONT!

Depuis la parution du bulletin du 1er trimestre, les membres dont les noms suivent nous ont quittés pour un monde meilleur: MM. Albert Divoy, à Hérisson (Orchimont); René Lemaire, à Mirwart; Joseph Docquier, à Aye; Amand Devalle, à Habay-la-Neuve; Mme Célestin Noël, à Gouvy; MM. Arthur Lecoq, à Fontenaille (Mont); Eloi Baquet, notre délégué de Villance; Alphonse Piron, à Aix-sur-Cloie; Lucien Schmitz à Champlon; Joseph Duplicy, à Mabompré; Vital Lardinois, à Daverdisse; Albert Deloyer, à Froidlieu-Sohier; Simon Bolle, à Nassogne; Louis Colas, à Gros-Chêne (Méan) et Joseph Bolle, à Nassogne.

Aux familles endueillées, nous présentons nos très sincères condoléances.

HYMENEE

Nous avons appris le mariage de M. Joseph Ringlet, fils de M. Louis Ringlet, de Méan, avec Mlle Marie-Claire Deharre, de Lorcé-Sprimont.

Pour ces jeunes époux, nous formons les vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité. A leurs heureux parents, nous adressons nos très vives félicitations.

ORDINATION

Le dimanche 15 mai dernier, la paroisse de Allesur-Semois était en liesse: Monseigneur Mathen, évêque de Namur, venait y conférer le diaconat à un de nos membres, M. René Compère.

Ce camarade, natif de Graide, venait de prendre depuis peu sa retraite à Chairière après avoir fait carrière à la B.S.R. de Dinant, où il avait le grade d'adjudant. Tous ceux qui le connaissent l'avaient en grande estime. Aussi, c'était la foule des grands jours qui assistait à la grandiose cérémonie de l'après-midi. Comme il se devait, de nombreux anciens en béret vert étaient venus manifester leur sympathie à leur frère d'armes de 1940.

Après la messe concélébrée au cours de laquelle l'ordination a eu lieu, un vin d'honneur a été offert. C'est alors que notre ami Donia Widart a offert au nouvel élu une icône du monastère de Chevetogne, ce au nom des membres de la Fraternelle.

Nous réitérons au nouveau diacre nos plus fraternelles félicitations et lui souhaitons de tout cœur un fécond apostolat. Ad multos annos!

HUY

C'étaient nos amis et nous leur avons rendu un dernier hommage :

— Chasseur Ardennais Jean Stasse, 10, hameau de Stadt, Marchin, décédé le 28 avril 1977;

— Chasseur Ardennais-caporal Fernand Chabot 7, rue Vankeerbergen, Huy, décédé le 13 mai 1977.

Aux familles éprouvées, nous renouvelons nos condoléances émues.

NOTRE CONGRES

Sept heures du matin. Tout dort dans la cité du «Chestia». Les «bérets verts» sont là, fidèles, souriants, jeunets, jouant silencieusement à cloche-pied dans la rue Neuve qui leur appartient.

Et puis, c'est la longue randonnée par monts et par vaux, sous l'averse, la drache et le soleil, sous la fantastique bousculade de gros cumulo nimbus aux regards noirs... qui ne font peur à personne.

Martelange fleure bon la pierre et le sapin, air pur et léger qui convie les valeureux pèlerins au viatique de l'arrivée.

Au pied de l'élégante et haute stèle qui se détache nettement sur un ciel tourmenté et le vert sombre du paysage, notre vénérable sanglier, hargneux, vigilant, monte la garde.

Durant tout l'office religieux, malgré de vilaines menaces suspendues au-dessus de nos têtes et deux mini-tentatives d'intimidation, le déluge n'osa pas se déclencher. Nous étions plusieurs centaines et les effluves de nos regards ont refoulé les nuées vers d'autres lieux.

Le défilé des «Anciens»? Impeccable, impressionnant, époustouflant. Venus de partout, tous ces «troisième âge», coiffés du béret vert, défilent au pas comme des jeunes, redressant leur dos voûté, méprisant sciatiques et rhumatismes, cheveux gris ou... envolés, visages burinés des stigmates d'une vie rude dans une période difficile, ils passent en martelant le sol, fiers comme des dieux. Chacun est un morceau d'histoire et ensemble, ils sont un chapitre de notre Histoire.

Martelange (1.200 habitants) dont la population a doublé en quelques heures, est saturé de bérets verts.

Formule originale et inédite, issue des circonstances, l'Assemblée générale se tient en la jolie petite église.

Et puis, comme à Erezée en 1976, nous voici sous chapiteau qui, tel un grand voilier, a ses toiles qui se gonflent et claquent au vent.

Dans un coude à coude — fort serré, car depuis trente ans, certains ont un peu forci — nous prenons un excellent et copieux repas... ce qui nous comprime davantage.

Dans cette chaude ambiance amicale, musicale et de fringale, notre président national doit utiliser toutes les ressources de ses cordes vocales pour proclamer la liste des Médailles du Mérite de la Fraternelle accordées cette année.

La section de Huy fut très honorée dans cet octroi :

— Médaille d'or : Anselme Emile, président de la section de huy.

— Médaille d'argent : Joiret Gaston, membre du Comité - Anthéit.

— Médaille de bronze : Lecoq Eugène, sénateur-bourgmestre de HUY; Thiry Henri, membre dévoué - Tihange; Cornet Robert, membre dévoué - Vieuxme.

Chacun fut acclamé, congratulé, comme il se doit et, à notre tour, nous leur réitérons nos plus chaleureuses félicitations.

Et durant toute cette fin d'après-midi, il y eut, comme discrètement annoncé, discrètes distributions «gratuites» d'alcools et cigarettes et le chemin du retour fut tout parfumé de fines odeurs éthérées de framboises ou mirabelles parmi les volutes légères de fumées bleues...

Retenu par les devoirs de sa charge, le Chasseur Ardennais-sénateur-bourgmestre de Huy, Lecoq Eugène, n'avait pu nous accompagner à Martelange pour y recevoir la Médaille de bronze du Mérite de notre Fraternelle.

Convoqués en ce début mai en mini-congrès intime dans les salons de l'Hôtel du Nord, tous les participants de Huy à Martelange ont tenu à être présents pour rendre hommage à notre maître.

Au nom du président national, la Médaille de bronze du Mérite fut épinglée au revers de son veston sous les vifs applaudissements de l'assemblée. Emu, heureux, excusant l'absence de Marraine Josée, notre bourgmestre remercie toute la Fraternelle.

Fier d'avoir servi aux Chasseurs Ardennais comme milicien 1937, fier d'avoir fait la campagne '40 aux Chasseurs Ardennais, il a été marqué pour toute sa vie, et son attachement à l'esprit Chasseur Ardennais et à la Fraternelle est profond car semblable fraternité est rare.

Le «vin à bulles» était au rendez-vous et l'ambiance, déjà chaleureuse, monta, monta très vite.

Point de cervoise ni hydromel, mais les messieurs étaient tout miel et les dames, dans leurs plus beaux atours, riaient en... do majeur.

Amitié et fraternité des «Sangliers»; ce fut une belle soirée.

N.D.L.R. — Il était à Vinkt et participa aux combats comme pourvoyeur FM aux côtés de Henri Burnet.

Neufchâteau-Libramont

DECES

Paul Bernard de Longlier, membre adhérent, a eu la douleur de perdre son père, ancien Chasseur Ardennais et ancien prisonnier de guerre. Il est mort en creusant une fosse au cimetière de Longlier.

Nous avons à déplorer la mort de notre délégué local de Grapfontaine, Jules Stouse. il était aussi ancien prisonnier de guerre et garde-champêtre de la commune de Grapfontaine.

Aux familles endeuillées, nous réitérons nos sincères condoléances.

REUNIONS

Le 9 février, s'est tenue à Longlier la réunion du comité de section qui a examiné et approuvé la situation financière. On y a fixé les date et lieu de l'assemblée générale, 15 avril à Libramont. Peu de présents à cette assemblée convoquée par le dernier bulletin. L'envoi d'une circulaire à chacun de nos membres coûterait plus de 2.000 francs. Le résultat serait-il meilleur pour cela ?

STATUTS

Quelques demandes de «Statut du Mobilisé» et de «Cartes des états de services de guerre» ont été transmises à l'OCM par l'intermédiaire de M. Guiot, secrétaire national adjoint que nous tenons à remercier chaleureusement.

Nous demandons aux retardataires de se hâter tant qu'il en est temps encore.

CONGRES DE MARTELANGE

Une trentaine de membres y ont participé et ont manifesté leur grande satisfaction. Le coût du voyage a été payé par la section.

Nous attendons avec impatience la rentrée des dernières cotisations.

VIELSALM

Le dimanche 27 mars nous étions plus de 150 à nous retrouver dans le mess des sous-officiers à Rencheux, pour nos traditionnelles agapes annuelles et cela, sous l'œil bienveillant du chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Brisy auquel nous disons encore merci!

Ce qui nous a surtout réjouis, c'est la présence d'un groupe important de jeunes d'après guerre; nous espérons les voir plus nombreux encore à l'avenir. Enfin, épinglons la présence de membres de Brugge et de Aalst que nous voyons régulièrement par ailleurs. Bravo!

Une collecte pour le soutien du bulletin a rapporté 5.100 F; c'est une preuve de l'attachement de nos membres à leur fraternelle et à leur revue.

Au début de la réunion, nous avons rappelé les noms de nos camarades disparus depuis l'année dernière et dont le décès nous a été communiqué. Il s'agit de :

— Emile Dumont de Vielsalm;
— Joseph Jehenson de Sart-Lierneux;
— Joseph Winand de Trois-Ponts;
— Joseph David de Bruxelles.

Depuis lors, nous devons ajouter Fernand Burnotte de Harzé.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Athus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaerbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire : boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris :

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m × 1,50 m	1.100 F	1.200 F
2 m × 1,50 m	1.000 F	1.100 F
1,50 m × 1,10 m	900 F	1.000 F

Répétons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES : dans les sections ou au trésorier national adjoint.

(Adresses en page 2)

LES FASTES REGIMENTAIRES

Les fastes régimentaires se sont déroulés, dans la cour d'honneur du Quartier Colonel BEM Deschepper, le 13 mai dernier.

Les cérémonies étaient placées sous le signe du 40e anniversaire de la transformation du 1er groupement mixte en Régiment (1937).

De nombreuses personnalités belges et étrangères, civiles et militaires, assistaient aux festivités présidées par le général-major De Belder, commandant la 1re Division, qui passa les troupes en revue.

On notait la présence : du colonel BEM Liebens, commandant la 7 Bde Inf Bl; du général e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle; de MM. Charles Hanin, sénateur-bourgmestre de Marche-en-Famenne et Goffinet, bourgmestre d'Arlon; Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; J. Garain, président de la Fraternelle Général Patton; de plusieurs anciens chefs de Corps, et de nombreuses délégations venues de Belgique.

Le lieutenant-colonel Lefèbvre, chef de Corps, prononça une allocution au cours de laquelle il remercia les autorités présentes, les anciens et les familles.

Il s'adressa aussi à ses Chasseurs Ardennais en évoquant les difficultés actuelles et en soulignant les qualités morales et physiques qu'ils manifestent en de nombreuses circonstances, et particulièrement lors des manœuvres et compétitions.

Ensuite, accompagné de MM. Hanin, Goffinet, Hubert et Garain, le commandant de Régiment se rendit au monument aux morts où furent déposées des couronnes.

Ont fleuri le monument aux morts, les bourgmestres d'Arlon et de Marche-en-Famenne, le chef de Corps, et les présidents des Fratemelles des Chasseurs Ardennais et «Patton».

Les mascottes aux noms prédestinés — Hercule et Diane — deviendront de beaux sangliers.

Il procéda aussi à la prestation de serment d'officiers et de sous-officiers, puis à la reconnaissance de nouveaux sous-lieutenants.

Les nouvelles mascottes, Hercule et Diane, furent officiellement présentées.

Un show magistral fut également exécuté par la musique des Bérets verts.

Après le défilé, le Maitrank d'Arlon fut servi par des demoiselles qui avaient pour la circonstance revêtu les tenues traditionnelles de la Confrérie du Maitrank.

La vie au 1 ChA

IN MEMORIAM : Henri REUL

Adjudant retraité, né à Moresnet le 28 novembre 1914, décédé le 20 mai 1977.

Henri avait participé à la campagne des 18 jours avec les Unités Cyclistes frontière. Dès la fin de la guerre, on le retrouve dans un bataillon de fusiliers. Dès la reconstitution du 1er Chasseurs à pied, il y entre jusqu'à la dissolution du bataillon pour passer au 1er Chasseurs Ardennais le 1er février 1957.

Affecté à la 3e compagnie il y reste peu de temps pour se voir confier la gestion du mess des officiers, fonction qu'il a exercée jusqu'à sa mise à la retraite le 1er janvier 1971.

Henri avait su gagner l'estime et la considération des officiers et de tous ses collègues. Tenant de main de maître les rênes du mess, ne reculant devant aucun sacrifice, président du Club Sportif Ardennais, il participait encore à toutes nos actions philanthropiques malgré le travail qui le tenait bien souvent en dehors des heures normales de service.

Nous adressons à sa famille nos très vives et sincères condoléances.

PRESTATION DE SERMENT

Les militaires ci-après ont prêté le serment :

— SLt Marcotty, Ramet, Verburgh, Wagner;
— Sgt Levêque, Semanyszyn, Ghys, Heuse, Lacassaigne, Thiry.

PASSAGE

Le Cdt BEM Stevelinck est passé à l'EM 7 Bde Inf Bl.

ARRIVEE

Le Cdt Keutiens nous est revenu après un passage bref au 13 Li.

NOMINATIONS

— Au grade d'adjudant, les 1 Sgt Maj Dumont et Vanderroost;
— Au grade de sergent : Vergnani, Gilson, Haelterman, Jacques, Lepeczack, Campion, Beusen, Vossen, Mathieu, Heynen, Dewolf;
— Au grade de caporal : Lauwers, Smets, Zeevaert, Bawin, Letellier, Foubert, Decoster, Fastre, Lagauche, Vandenreken, Warrecamps, Vander Elst, Labie, Ribaucourt, Thirion, Kairet, Barbiaux, Collin, Martin, Fla-

Nouveau succès au Fusilier d'Assaut

Une fois de plus, le 1er Chasseurs Ardennais a remporté brillamment une nouvelle épreuve du Challenge Fusilier d'Assaut qui s'est déroulée à Vogelsang les 24 et 25 mai.

La 1re compagnie termine l'épreuve seule en tête avec un maximum de 19 réussites sur 19 épreuves.

Cette brillante performance renforce encore le précédent triplé où les trois compagnies de fusiliers terminèrent leur compétition respective avec les mêmes résultats.

ment, Boonen, Grandsart, Baye, Nagy, Darimont, Carlier, Anseeuw, Gilis, Lecron, Orban, France, Moreels, Martin Bruno.

COMMISSIONNEMENTS

— Au grade de sous-lieutenant, les COR : Ramet, Verburgh, Wagner, Marcotty;
— Au grade de sergent : Dethioux, Prud'homme, Heynen, Toussaint, Satelen, Vender Eslt, Tuttobene;
— Au grade de caporal : Baye, Nagy, Grandsart, Carlier, Darimont, Wittamer, Vancauter, Piccin, Schmit, Juzenka, Collignon, Borsu, Baudry, Abad-Perrick, Biset, Tensy.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Van Grootenbruel, Hendrickx, Derwael, Lenoir, Waes, Degroise, Absalone, Loridan.

BREVET MILITAIRE

Belot, Lauwers, Smets, Baye, Nagy, Brichet, Callens, Hornebecq, Jourquin, Lambert, Peharpe, Reuten.

CHEVRON D'ANCIENNETE

Un 2e chevron a été octroyé au Sgt Adam et au Cpl Darcis;
Un 1er chevron a été octroyé au Cpl François.

MARIAGE

M. José Huybrechts avec Mlle Anne Lecomte. Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Les billets de l'aumônier Lallemant

L'alcool tue...

Nos régiments ChA avant la guerre étaient formés moitié de miliciens, moitié de rengagés, comme garde-frontières. Ceux-ci étaient de merveilleux soldats qui ont donné beaucoup de magnifiques sous-officiers. Mais avec la solde mensuelle de 500 F, que de noubas on se payait ! Dans un but de moralisation, l'armée avait fait peindre des devises dans les chambrées. L'une d'elles portait « L'alcool tue ». Et un loustic avait ajouté de son cru... chon : Mais le ChA ne craint pas la mort !

Or, un beau jour, au 3e à Vielsalm, le médecin avait évacué un malade sur l'hôpital St-Laurent à Liège. Le voilà embarqué en ambulance avec chauffeur et convoyeur. C'était l'hiver. Il faisait un froid d'Ardenne... A Trois-Ponts, stop ! L'équipe avise un bistrot... On se met une tournée derrière la cravate pour se réchauffer. Aywaille : on avait encore froid !... Deuxième tournée... Le froid redoublait... Nouvelles étapes, nouvelles tournées... Bref, quand on arriva à Liège, on ne savait pas lequel était malade... L'hôpital mit le trio en observation, et le lendemain, le triage fait, renvoya le chauffeur et le convoyeur.

Sacrés Ardennais ! Je vous raconte cela pour vous dérider... N'allez tout de même pas croire que je vous recommande de faire le... pompier.

E. L.

BIBLIOGRAPHIE

« VINKT 1940 »

Le livre de l'abbé Frans Michem, curé de Vinkt, parut pour la première fois en mai 1968 sous le titre « Vinkt in Mei 1940 », à l'occasion de l'inauguration du mémorial de la cité à la fois glorieuse et martyre. Il a connu sept éditions en néerlandais, toutes épuisées.

Depuis des années, le Révérend Michem souhaitait voir naître une édition en langue française. Pour diverses raisons, il était difficile à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais de prendre cette initiative, et surtout, de courir les risques financiers d'une édition, ceux-ci se situant surtout au plan de la diffusion.

Il a fallu un « heureux concours de circonstances », comme il l'écrit lui-même, pour que le docteur Henry Fobe, de Gand, qui s'était lié d'amitié avec feu le Chanoine Laruelle, ancien aumônier du IIIe Bataillon du 1er Chasseurs Ardennais, entreprenne avec détermination la conduite à bonne fin de l'entreprise. Non seulement il a procédé lui-même à l'intégralité de l'adaptation en français de l'ouvrage en lui apportant de nombreux remaniements, principalement pour la partie ayant trait à la bataille, mais encore, il a renouvelé les illustrations, et enfin, ... il a déniché un éditeur qui a réalisé un livre d'excellente facture sur le plan graphique. Nous devons au docteur Fobe une grande reconnaissance, et nous devons aussi remercier l'abbé Michem de la ténacité qu'il a mise à vouloir une édition française.

Tel qu'il se présente, le livre « Vinkt 1940 » constitue un document de première valeur où les Chasseurs Ardennais sont particulièrement mis à l'avant-plan, ne serait-ce que parce que l'on a demandé au général Champion de rédiger l'avant-propos et au président national l'introduction. La lecture est passionnante, de bout en bout.

Le récit de la bataille de Vinkt, à la mise au point duquel il nous fut permis d'apporter une importante contribution, synthétise bien ce que furent ces rudes journées des 25, 26 et 27 mai 1940. Nous n'y avons relevé qu'une seule erreur matérielle : en page 32, il faut lire « sergent » Florent Noël (de Libramont), de la 9e Cie du 1 ChA, au lieu de « lieutenant », et il ne faut pas le confondre avec le lieutenant Paul Noël, de Thy-le-Château, officier ravitailleur du 5 ChA, tué à Vinkt le 25 mai. Je me sens, par ailleurs, très honoré du fait que l'auteur décerne, à deux reprises, au président national un titre de « colonel honoraire » dont il n'a, bien entendu, jamais été pourvu; mais cela n'abusera pas les Chasseurs Ardennais, à commencer par l'auteur de ces lignes.

Quant à la seconde partie « Vinkt, le village martyr », elle constitue un récit objectif et sans passion de la tragédie qui ensanglanta Vinkt à partir du 27 mai 1940, et qui constitue un épisode trop peu connu des atrocités de la soldatesque hitlérienne, commises dès 1940, et qui fut un Oradour-sur-Glane quatre ans avant. On lira aussi avec grand intérêt l'historique du monument de Vinkt.

Ajoutons que le livre est remarquablement illustré, et que tout Chasseur Ardennais doit avoir à cœur de se le procurer.

Soulignons enfin que l'ouvrage est vendu à prix modique, au profit du monument de Vinkt et de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Pour l'obtenir franco, il suffit de verser 200 F au compte 585-0225360-63 de Mortier, imprimeur-éditeur, 197, Groendreef, 9000 Gand, en précisant simplement sur le talon « Vinkt 1940 ». Vous ne regretterez pas cette petite contribution.

A. H.

NOTRE CONGRES NATIONAL DE MARTELANGE

Le congrès national, tenu à Martelange le dimanche 24 avril, a connu un fort beau succès, en dépit d'un temps peu propice.

La journée commença par un hommage fleuri au mémorial de Bodange, en présence de Mme Bricart et de représentants de la commune de Fauvillers et d'associations locales, ainsi que de plusieurs drapeaux de la Fraternelle. Ensuite, à Hollange, le président national et tous ceux qui s'étaient rendus à Bodange étaient attendus par le bourgmestre de Fauvillers et une forte délégation de la section d'Athus (deux cars), et chacun se recueillit autour de la stèle érigée à la mémoire de deux Chasseurs Ardennais d'Athus tués par une mine durant la mobilisation.

La veille, à l'initiative de la section de Bastogne-Martelange, des fleurs furent déposées à Traimont et au cimetière de Martelange.

L'hommage au Monument national.. (Photo « L'Avenir du Luxembourg »)

AU MONUMENT NATIONAL

Dès avant dix heures, une foule nombreuse se rassemblait auprès du monument national : quelque cinq cents Anciens heureux de se retrouver, de nombreuses épouses, des personnalités dont la liste figure ailleurs, la population de la commune et notamment les enfants des écoles.

Une quarantaine de drapeaux prirent place sur l'esplanade, autour du Sanglier devant lequel avait été dressé un autel. La chorale paroissiale, dirigée par M. Neuberg, assura la partie chantée de la messe dite par M. l'abbé A. Goffin, doyen de Martelange, assisté de son vicaire l'abbé Thomas. Avant l'office, le ministre de l'Intérieur, M. Joseph Michel, avait tenu à passer en revue les Anciens, en compagnie du président national.

Le doyen Goffin prononça une courte homélie remarquablement pensée, où il évoqua les premiers sacrifices de Chasseurs Ardennais à Martelange le 10 mai 1940 à l'aube, puis Bodange. Il incita les assistants à se tourner vers les misères et souffrances d'aujourd'hui.

A l'issue de la messe, des fleurs furent déposées par le président national, accompagné du général Champion et du bourgmestre Javaux, et par les chefs de Corps. Puis, conduits par l'Union musicale de Bastogne présente depuis le début de la cérémonie, les anciens Bérets verts défilèrent, fiers, devant notre Sanglier, sous la conduite du colonel Moiny, jusqu'au monument aux morts de la commune où eut lieu un nouvel hommage.

L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'un autre local dans la commune, M. le doyen Goffin avait bien voulu mettre à notre disposition l'église paroissiale pour y tenir notre assemblée générale. Celle-ci débuta, suivant la tradition, par le salut aux drapeaux et l'hommage aux morts. Le président évoqua particulièrement la mémoire d'Arthur Klein, décédé quelques jours auparavant et qui fut secrétaire cantonal d'Etalle du Service Social du Chasseur Ardennais, puis délégué de la Fraternelle dans cette commune.

(Photo M. Leuris)

En compagnie du président national, le ministre de l'Intérieur, M. Joseph Michel, passe en revue les Anciens qui lui ont été présentés par le colonel Moiny.

Le président national prononça alors son discours, rapporté largement par ailleurs. Suivit la trente-deuxième assemblée générale statutaire de l'a.s.b.l. « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». L'appel des sections indiqua qu'elles étaient toutes représentées. Le président souligna brièvement les activités de l'exercice écoulé, les résultats financiers, et insista sur le fait qu'en dépit de beaucoup de décès, le nombre des membres est encore plus élevé que l'année précédente (8.462 au total, contre 8.229); même en ce qui concerne les membres effectifs qui représentent exactement 64% du total, pour 26% aux membres adhérents, 6% aux membres protecteurs et 4% aux membres honoraires.

Les rapports furent approuvés ainsi que le budget de l'exercice 1976/1977, et il fut décidé qu'à partir de l'exercice social 1977/1978, la cotisation fédérale serait portée à 80 F, la caisse nationale prenant à sa charge les assurances des drapeaux et des porte-drapeau.

MM. Fernand Crochet et le colonel Renson furent réélus respectivement trésorier national et administrateur du bulletin, tandis qu'étaient également réélus tous les administrateurs représentant les sections. En outre, deviennent administrateurs nationaux MM. Désiré Pirlot, président de la section de Marche-en-Famenne, et Lucien Schiltz, secrétaire-trésorier de la section de Saint-Hubert. Un mandat de vice-président national était vacant, à la suite du décès de Robert Lepage; le vote au scrutin secret des délégués de sections donna comme résultat l'élection de M. Gaston Eppe, président de la section d'Etalle, élu par 136 voix contre 85 à M. Roger Reumont, secrétaire de la section du Brabant. La section d'Etalle devra désigner un administrateur pour la représenter au Conseil.

Les personnalités et les Anciens, durant la messe. (Photo M. Leuris)

Des télégrammes de loyalisme et d'attachement furent adressés au Roi et à la Reine, et au Roi Léopold.

La congrès national de 1978 se tiendra à Bouillon, et celui de 1979 à Marche-en-Famenne.

L'allocution de clôture du président d'honneur, le général Champion, reproduite intégralement dans ce bulletin, fut chaleureusement applaudie.

LE BANQUET

La plupart des participants gagnèrent ensuite le grand chapiteau érigé à l'initiative de la commune de Martelange, et où fut servi un banquet de plus de cinq cents couverts. L'intérieur était bien décoré. Une partie du repas fut agrémentée par la jeune chorale des Rigodons, présidée par notre ami René Gentgen; l'amplification était assurée par son fils.

M. le bourgmestre Javaux prononça une allocution de bienvenue, dans laquelle il souligna particulièrement les qualités touristiques de Martelange qui ont été largement développées et peuvent satisfaire toutes les exigences.

A la fin du repas, le président national formula les remerciements d'usage à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la journée. Il remit des fanions-souvenirs à MM. Javaux, bourgmestre; Simon et Hemmer, échevins; le doyen Goffin, et Feller le traiteur ayant préparé le repas.

Les généraux Champion et Bergilez, et le colonel Marlière, procédèrent ensuite à la remise des décorations dans l'ordre du Mérite de la Fraternelle - promotion 1977. Tout se déroula dans une atmosphère très animée.

L'hommage au Monument aux Morts de la Commune de Martelange. (Photo M. Leuris)

Nous devons adresser des remerciements particuliers à l'administration communale de Martelange et surtout au bourgmestre Jean Javaux, à M. le doyen Goffin, à l'athénée royal, au cercle de football, au groupement folklorique «Les Rigodons», à notre sous-section de Martelange, à la section d'Arlon qui s'est chargée du service d'ordre et de l'organisation matérielle du banquet, sous la conduite du trésorier national Fernand Crochet.

Un grand merci aussi à l'harmonie de Bastogne et à la Gendarmerie qui, une fois de plus, a fait preuve de savoir-faire en canalisant parfaitement la circulation sur la nationale 4 sans entraver celle-ci, mais tout en permettant un déroulement parfait des cérémonies.

LE DISCOURS DU PRESIDENT NATIONAL

Après avoir évoqué le souvenir des morts et insisté sur l'amitié et la solidarité unissant les anciens combattants, l'orateur a poursuivi en adressant ses sentiments de gratitude à tous ceux qui se dévouent inlassablement au sein de notre Fraternelle.

La défense des droits

Puis il a abordé le problème de nos droits moraux et matériels.

Certes, je rappelle régulièrement que les revendications matérielles ne constituent pas le moteur de notre Fraternelle; mais en défendant nos droits, nous défendons aussi notre honneur. Or, que constatons-nous? Dans les mesures récentes prises au plan gouvernemental, les combattants en uniforme, les militaires combattants sont souvent oubliés et sont même parfois moins bien traités que certaines victimes accidentelles, tels que des réfractaires non résistants ou des déportés. Et je me bornerai à énumérer quelques exemples :

- *Pourquoi a-t-on majoré de 100% la rente des seules veuves de prisonniers politiques, et non celle des veuves des combattants tombés au champ d'honneur?*
- *Pourquoi retire-t-on aux combattants de 1940 certaines périodes, qui leur sont reconnues comme service actif, pour le calcul de la rente: blessés soignés à domicile ou en convalescence, PG rapatriés comme malades?*
- *Pourquoi continue-t-on de faire attendre les mobilisés pour leur octroyer une rente qu'on a consentie à toutes les autres catégories, y compris les réfractaires ou ceux qui ont été simplement inscrits dans un mouvement de résistance?*
- *Pourquoi les blessés ayant compté moins de six mois d'hospitalisation ne peuvent-ils bénéficier de la rente minimale, comme les PP de moins de six mois?*
- *Pourquoi a-t-on majoré de 50% la rente de guerre des PP, et non celle des blessés ou des combattants de Bodange, de Vinkt, de Grande-Bretagne et d'ailleurs?*
- *Pourquoi, enfin, actuellement, accorde-t-on la rente totale de dix semestres aux veuves des PP et des PG décédés avant cinquante-cinq ans, et non pas aux veuves des blessés qui ont parfois dû subir des soins constants pendant de longs mois, voire de longues années?*

Nous ne critiquons pas les avantages accordés à d'autres, mais nous estimons que les militaires combattants ne doivent pas faire l'objet de discriminations désavantageuses. Ils ont tout autant — et parfois plus — que d'autres bien mérité de la reconnaissance nationale.

L'impressionnant défilé des Anciens, entrant dans Martelange. (Photo «L'Avenir du Luxembourg»)

La situation et l'avenir du pays

Le président souligne alors les préoccupations que cause la situation de notre pays. Voici certains passages de son discours :

Nous passons le plus clair de notre temps en querelles intestines, en discussions byzantines; à croire que le pays sera sauvé en multipliant les institutions, en les superposant, en émiettant, en parcellant l'autorité de l'Etat. Nous perpétuons de vaines oppositions linguistiques, culturelles, philosophiques ou communautaires; des intolérances réciproques. Certains refusent à des Belges le droit de pratiquer la langue de leur choix. Nous repoussons la solidarité et nous ignorons la nécessité de la compréhension mutuelle.

Et cependant, en ce moment, c'est le destin même du pays qui se trouve en péril. Tandis que nous nous épuisons en vaines querelles de clochers, de communautés et de langues, nous nous désintéressons du sort du pays dans le monde de demain, au sein du nouvel ordre économique international qui est en train de s'instituer: nous risquons de ne trouver qu'une place mineure dans la nouvelle division internationale du travail.

Car la supériorité du monde occidental est en train de basculer. L'avenir est aux peuples représentant plus des quatre cinquièmes des habitants de notre planète: leur poids politique est déjà le plus important. L'Occident ne peut se sauver qu'en demeurant maître des technologies avancées, et en les perfectionnant sans cesse.

Or, qu'en est-il en Belgique? Nous sommes un vieux pays; le plus anciennement industrialisé du continent, dont les industries lourdes, bâties en Wallonie le long du Sillon Sambre et Meuse, ont été fondées sur des matières premières (le charbon, le fer, le sable de verrerie), tandis que la Flandre développait essentiellement des industries légères, surtout dans le textile. Mais aujourd'hui, c'est dans le tiers monde surtout, et en tout cas hors d'Europe, que se situent les réserves d'énergie et de matières premières. Notre sidérurgie, par exemple, l'éprouve abondamment, et à moins de se reconvertir, de se moderniser, elle court au-devant d'un désastre...

Si l'on veut sauver l'industrie de transformation, sur laquelle est fondée toute la prospérité de ce pays, il faut entreprendre des fabrications plus élaborées, plus so-

Photo M. Leuris)

En tête du défilé, le colonel Moiny, le trésorier national, le secrétaire national, le secrétaire national adjoint et le trésorier national adjoint.

phistiquées, à haute valeur ajoutée, incorporant un haut degré de technicité; il faut faire des produits répondant aux besoins, adaptés aux nécessités des marchés d'outre-mer. Si nous étions contraints de continuer à fabriquer surtout des demi-produits à bas prix, nous deviendrions les Cendrillons de l'Europe, et l'on assisterait nécessairement à un recul de notre niveau de vie...

Nous devons retrouver le goût de la recherche, de la créativité, de l'innovation, de la technologie originale. Telle est la nouvelle politique industrielle, sur laquelle devraient être concentrées toutes les énergies: c'est dans sa réussite que se situe l'avenir de notre pays, aujourd'hui menacé d'appauvrissement.

Mais tout cela ne pourra se faire que dans un climat général apaisé; que si tous ensemble, nous agissons solidairement, Belges de toutes classes sociales, de toutes appartenances philosophiques ou communautaires: il faut que nous marchions la main dans la main, et que nous donnions la priorité à cette tâche essentielle de reconversion de notre économie, ce qui signifie qu'il faut faire taire les basses luttes partisanes.

Car pénétrons-nous bien de ceci: les Flamands auront toujours besoin des Wallons, de leurs traditions industrielles, de leur savoir-faire, de certaines ressources naturelles; mais les Wallons auront aussi toujours besoin des Flamands, ne serait-ce que pour importer leurs matières premières et leurs équipements, et écouler outre-mer le fruit de leur travail. Nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres: la géographie et l'histoire nous condamnent à vivre ensemble, et donc à nous entendre.

Que nos communautés culturelles puissent s'épanouir harmonieusement, que l'on régionalise sagement ce qui doit l'être, que nul ne veuille dicter sa loi ou imposer sa langue; qu'il en soit fini des affrontements, des intolérances et des fanatismes. Prenons exemple sur de nombreux autres peuples de la terre qui se sont montrés plus réalistes que nous, et revenons-en à notre traditionnel bon sens, de manière à faire, comme eux, l'unité dans la diversité.

Certains pourraient se demander si un tel exposé a sa place dans une assemblée d'anciens combattants. Je réponds que oui, car il s'agit de questions essentielles, et c'est plus important que de nous appesantir sur des revendications matérielles. Et puis, c'est le droit, c'est le devoir de ceux qui ont beaucoup donné à leur pays, qui lui ont offert leur jeunesse, leur liberté, leur santé. C'est le droit et le devoir de ceux qui ont beaucoup souffert, beaucoup sacrifié pour la collectivité de parler haut et fort, montrant ainsi que malgré leurs déceptions, les ingratitudes dont ils ont parfois été l'objet, ils placent avant tout l'amour de la Patrie.

En 1978, Congrès National à BOUILLON

Allocution de clôture du général L. Champion, président d'honneur de la Fraternelle

Permettez-moi, d'abord, de sacrifier à la reconnaissance! Comme vos présidents de sections l'ont déjà appris, j'achève la préparation d'un livre-mémorial qui concerne l'ensemble de nos unités de tradition ardennaise, y compris le 20A, le Bon Moto /VII CA et les organismes non enrégimentés de nos deux Divisions. Et je tiens à y inclure une liste aussi complète que possible de nos morts, non seulement de la campagne des dix-huit jours (pour laquelle il existe des documents officiels bien établis), mais aussi de nos frères d'armes de 1940 tombés par la suite dans la Résistance, ou décédés comme prisonniers de guerre ou comme prisonniers politiques. Je tiens, dès à présent, à remercier très sincèrement toutes les bonnes volontés qui se sont déjà manifestées pour m'aider dans cette tâche et qui m'ont déjà permis de réunir près de deux cents noms, au-delà de nos quelque six cents tués de mai 1940, à ajouter au martyrologe de nos unités. Et pourtant, plusieurs indices m'ont démontré qu'il restait encore à redécouvrir des dizaines et des dizaines des nôtres parmi ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie dans la lutte clandestine car, malheureusement, les conditions mêmes de cette lutte n'ont pas permis de tenir attachement d'une éventuelle appartenance à une unité de l'armée régulière pendant la campagne de Belgique.

Certes, nous ne pouvons espérer dresser un relevé tout à fait complet: le «nacht und nebel» du temps qui a passé achève — hélas! pour nos combattants de l'ombre — le «nacht und nebel» de l'oppression nazie. Mais je sollicite encore les souvenirs et les possibilités de recherches de chacun d'entre vous. Et vous pouvez m'écrire directement à ce sujet, encore qu'il vaudrait mieux centraliser d'abord sur la présidence ou le secrétariat des sections (qui savent ce qui m'a déjà été adressé). D'avance, merci.

ooo

Et si je vous demande cette participation à l'achèvement d'une œuvre dont je tiens à réserver les droits d'auteur à notre Fraternelle, c'est qu'il apparait un peu plus chaque jour que dans ce pays-Belgique, il ne reste d'autres tenants d'un civisme essentiellement belge que les associations des citoyens qui se sont battus pour cet idéal et, parmi elles et avec le dynamisme que nous entendons maintenir, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Une actualité toute récente nous le prouve, et dans un ensemble de circonstances et de situations particulièrement graves. Voilà huit jours, nous avons voté — chacun dans la liberté de sa conscience, et c'est très bien ainsi, et ce fut notre principale raison de nous battre — pour des élections législatives, c'est-à-dire pour l'élection de représentants toujours désignés constitutionnellement, que je sache, comme les représentants de la Nation tout entière, même au travers de sa diversité. Mais quel que soit le parti ou l'émiettement de partis qui ait recueilli notre voix, dites-moi donc, mes camarades, quand et comment quelqu'un vous a dit, vous a démontré que vous alliez encore voter BELGE? Quand et comment nous a-t-on demandé de voter autrement que wallon, ou flamand, ou bruxellois? Ou encore, collectiviste ou conservateur, comme on dit? Ou bien écologiste, culturel, économiquement faible ou décervelé fort! Ou enfin, selon le maître-mot de «communautaire», par cette curieuse distorsion d'entendement infligée à un mot qui maintenant nous sépare et nous déchire entre Belges, alors que son essence est de rassembler!

Souvenons-nous en, mes camarades, pour qu'au moins, quand la Belgique que nous avons servie nous éclatera à la figure et que l'on viendra peut-être nous dire que l'on n'avait pas voulu cela, quand on nous imposera (peut-être dans la pire des conceptions dites «régionalisées» de l'Europe) d'autres couleurs nationales en même temps que d'autres nationalités (comme on a déjà entendu parler de le faire — entre parenthèses... — sur nos cartes d'identité de BELGES), quand toutes les nouvelles féodalités que l'on nous propose auront enfin achevé de nous réduire, souvenons-nous, vous dis-je, que c'est alors, et non pas aux moments de leur combat, que nos camarades BELGES de mai 1940, nos frères BELGES des camps de prisonniers ou des camps de concentration, nos fusillés BELGES de la Résistance, seront vraiment morts en vain.

PERSONNALITES PRESENTES

MM.
Joseph Michel
Ministre de l'Intérieur

le Colonel BEM Stephany
Commandant militaire de la Province de Luxembourg et de l'Ecole d'Infanterie

le Général e.r. Lucien Champion
Président d'honneur de la Fraternelle

le Général e.r. René Bergilez
Ancien ChA de 1940

Jean Javaux
Bourgmestre de Martelange

Marcel Remacle
Député
Bourgmestre de Vielsalm

Marcel Hollay
Député permanent

André Labiouse
Député permanent

Mme Maurice Bricart

MM.
le Colonel e.r. Marlière
Ancien commandant des provinces de Luxembourg et de Liège

le Colonel Derille
Attaché militaire en RFA

le Lieutenant-Colonel Lefèbvre
Commandant le 1er Chasseurs Ardennais

le Lieutenant-Colonel Belche
Commandant le 2e Chasseurs Ardennais

le Lieutenant-Colonel BEM Brisy
Commandant le 3e Chasseurs Ardennais

le Lieutenant-Colonel Taymans
Commandant le 4e Chasseurs Ardennais

le Lieutenant-Colonel Sacré
Commandant le 6e Chasseurs Ardennais

le Lieutenant-Colonel Absil
Commandant le groupe territorial de Gendarmerie de la province de Luxembourg

le Colonel Delogne, ancien commandant du 1er Chasseurs Ardennais

les Lieutenants-Colonels Siraux et Bertrand
Anciens commandants du 3e Chasseurs Ardennais

le Colonel BEM e.r. Alex Massart
Président de la Fraternelle du 12e Bataillon de Fusiliers

Jacques Garain
Président de la Fraternelle "Général Patton" (11 Fu)

le Commandant Carion
Chef de la Musique des Forces de l'Intérieur

l'Abbé A. Goffin
Curé-Doyen de Martelange

Jean Simon
Premier échevin de Martelange

Guy Hemmer
Echevin de Martelange

Mme Delangre
Conseiller communal à Martelange

M. Eugène Kerger
Conseiller communal à Martelange

Se sont excusés :

MM.
Louis Olivier
Ministre des Travaux Publics

le Général e.r. Hoyos

Charles Hanin Sénateur,
Bourgmestre de Marche-en-Famenne

le Colonel BEM Liebens
Commandant la 7e Brigade

le Lieutenant-Colonel BEM Duchateau
Commandant le 20 A

Carlos Beke
Président de la Fraternelle 1914/1918 du 10e de Ligne

Paul Jacquet
Président provincial de la FNAPG

MEDAILLES DU MERITE DE LA FRATERNELLE

PROMOTION 1977

MEDAILLES D'OR (9)

— René GENTGEN, président de la sous-section de Martelange
— Jules LAFORGE, vice-président de la sous-section de Martelange
— Joseph SMIDTS, secrétaire-trésorier de la sous-section de Martelange
— Emile ANSELME, président de la section régionale de Huy
— Roger FRANCOIS, président de la section régionale de Florenville
— Georges GILSOUL, président de la section régionale de Namur
— Albert GUSTIN, président de la section du Brabant
— Gaston JACQUES, porte-drapeau de la section de Vielsalm
— Alexis ROBLAIN, porte-drapeau de la section de Neufchâteau-Libramont

MEDAILLES D'ARGENT (26)

Section d'Arlon
— Louis REUMONT, porte-drapeau fédéral
— Adrien SEVERIN, porte-drapeau fédéral de réserve
— Joseph MAQUET, porte-drapeau de la section
— René LAMBINET, porte-drapeau de réserve de la section

Section de Bastogne-Martelange-Sibret
— Alfred DACHOUFF, à Remichampagne-Hompré
— Emile COLLARD, à Hollange

Section du Brabant
— Franz ARIAS, secrétaire-trésorier de la Fraternelle 1914-1918 du 10e de Ligne
— René LAURANT, porte-drapeau de la section
— Florent LEROUX, membre du comité de la section

Section d'Etalle
— Gaston BALBEUR, à Habay-la-Neuve
— Edouard CLAUSSE, à Houdemont
— Edmond GARANT, à Habay-la-Neuve
— René JACQUES, à Houdemont
— Lucien LALLEMAND, à Tintigny
— Théophile LOUPPE, à Habay-la-Neuve
— René MERGEAI, à Orsinfaing-Marbehan
— Joseph THEMAN, à Rulles-Marbehan

Section de Houffalize
— Paul CREPIN, à Ychippe-Leignon
— Joseph DEMEUR, à Ciney
— Vital LANERS, à Champion
— Maurice NEIMRY, à Louette-St-Pierre
— François RENERT, à Compogne-Bertogne

Section de Huy
— Gaston JOIRET, membre du comité

Section de Liège-Verviers
— Georges WESEL, porte-drapeau de la section

Section de Neufchâteau-Libramont
— Emile DEFECHE, délégué à Bras
— René PIERRET, délégué à Respelt et Tronquoy

MEDAILLES DE BRONZE (44)

Section d'Arlon
— Arsène REUTER
— Camille PASTORET
— Albert CLEMENTZ

Section de Bastogne-Martelange-Sibret
— Georges CLEMENT, à Martelange
— Joseph GODFROID, à Cobru-Noville
— Nicolas GRANDHENRY, à Martelange
— Léopold GUEBEL, à Longvilly
— Emile HOSCH, à Martelange
— Albert LOUIS, à Vaux-Noville
— Nicolas SCHWARTZ, à Martelange
— Albert SINNER, à Martelange
— Ferdinand THIRY, à Moinet-Longvilly

Section du Brabant
— Julien VOORDECKER, de la sous-section de Molenbeek

Section de Houffalize
— Maurice BACCUS, à La Fosse-Grandmenil
— Alexis BIHAIN, à Graide
— Gustave CLOTUCHE, à Gouvy
— Pierre CLOTUCHE, à Gouvy
— Victor COLLIGNON-COX, à Fays-Harre
— Florent CREMER, à Gouvy
— Joseph CRINS, à Houffalize
— Augustin DELNEUVILLE, à Soy
— Emile DELREZ, à Lamormenil-Dochamps
— Justin FABER, à Hotton
— Marcel FRAITURE, Houffalize
— Norbert LAMBOT, à Porcheresse
— Fernand LAMY, à Houffalize
— Joseph LENGLER, à Baraque Fraiture-Bihain
— Raymond LIBERT, à Aye
— Joseph MATHIEU, à Froidlieu-Sohier
— Hector ZUNE, à Lamormenil-Dochamps

Section de Huy
— Robert CORNET, à Viemme
— Eugène LECOCQ, sénateur, bourgmestre de Huy
— Henri THIRY, à Tihange

Section de Neufchâteau-Libramont
— Abbé René BELCHE, curé à Ebly
— Abbé Léon NEZER, curé à Léglise
— Colonel Lucien PICARD, à Cousteumont

Section de Saint-Hubert
— Jean CHALON, à Saint-Hubert
— Albert GOFFLOT, à Saint-Hubert
— Gilbert HOTTON, à Saint-Hubert
— René LEMAIRE, à Trazegnies
— Georges LOZET

Section de Vielsalm
— Désiré GERSON, à Fléron
— Louis-Joseph SCHMITZ, à La Calamine
— Nicolas SIMON, à Milmort

TELEGRAMMES

à Leurs Majestés le Roi et la Reine
Château de Laeken

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en congrès national à Martelange le dimanche 24 avril, adresse à Leurs Majestés le Roi et la Reine l'expression de sa fidélité et de son inaltérable attachement.

Albert HUBERT,
Président national.

à Sa Majesté le Roi Léopold
Domaine d'Argenteuil
Waterloo

Les Chasseurs Ardennais, réunis en congrès national à Martelange, adressent à Votre Majesté l'assurance de leur respect et de leur profond attachement.

Albert HUBERT,
Président national.

3. CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES REGIMENTAIRES 19 et 20 mai 1977

Comme chaque année, le 3 ChA a célébré ses fastes à Vielsalm. Ces fastes revêtaient un caractère particulier puisqu'ils marquaient le vingt-cinquième anniversaire de la reconstitution du Régiment dans sa garnison de Vielsalm.

Le 10 mai, jour de l'Ascension, des cérémonies d'hommages aux morts du régiment se sont déroulées à Chabrehez-Rochelinval-Wanne et au monument aux morts 3 et 6 Chasseurs Ardennais à Vielsalm.

Le 20 mai, dans la matinée, c'était la traditionnelle prise d'armes dans le parc communal. Nombreux étaient ceux qui avaient répondu présents à l'invitation du Chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Brisy. Parmi les invités on pouvait reconnaître: le colonel Leblanc, commandant de Brigade; le général-major Lemoine, directeur général des Finances qui présidait la cérémonie; M. Michel, ministre de l'Intérieur; M. Planchard, gouverneur de la Province du Luxembourg; le député-bourgmestre Remacle; le général e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle; le colonel BEM Stephany, commandant militaire de la Province du Luxembourg; le colonel Bruggeman, directeur de l'Infanterie, des Para-Commandos et de la Police militaire; le lieutenant-colonel de Gendarmerie Absil;

M. Rasquin, commissaire d'arrondissement; M. Bock, député permanent; M. Lutgen, sénateur; les attachés militaire de France, d'Allemagne, d'Italie et de Grande-Bretagne; M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et de nombreux Anciens.

Avaient également répondu à l'invitation, le commandant du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins, ainsi que le colonel BEM e.r. Massart et les Anciens du 12e Bataillon Fusiliers «Remagen».

Durant la cérémonie, le Chef de Corps reçut le serment de fidélité des sous-lieutenants Ledain, Sosson, Delmoitier et Fonteyne.

Sur invitation du Chef de Corps, le colonel e.r. Pairon, premier Chef de Corps en 1952, a alors remis un souvenir à quatre sous-officiers présents durant ces 25 ans à l'unité: l'Adjt Chef Dierinck et les Adjts Lamoulinne, Vittone et Culot.

Le Chef de Corps a tenu également à honorer quatre journalistes qui depuis 25 ans relatent régulièrement les événements de la vie au bataillon. Il leur offrit une assiette en étain frappée de l'insigne de l'unité. Ces quatre journalistes sont MM. Chauveheid (Annonce de Vielsalm); Rossignon (La Meuse); Heintz (L'Avenir du Luxembourg) et Schroeder (Grenz Echo).

La cérémonie se termina par un défilé des troupes et une réception des parents, amis et invités du Régiment.

Le défilé — En tête, les drapeaux des 3 ChA, 1 ChA et 20 A.

Invités de choix : MM. J. Planchard, gouverneur du Luxembourg, J. Michel, ministre de l'Intérieur et M. Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm.

Jumelage entre la Fraternelle 12 Bn Fus Remagen et le 3e Chasseurs Ardennais

(Photo Jean Deblond — Journal «Le Jour»)

Signature de la charte de jumelage par le chef de Corps du 3 ChA, le lieutenant-colonel BEM Brisy et le président de la Fraternelle du 12 Fu «Remagen», le colonel BEM Massart.

Le 22 avril 1977, les anciens du 12 Bataillon de Fusiliers «Remagen» se sont retrouvés nombreux à la caserne Ratz à Vielsalm pour assister aux cérémonies de jumelage de leur Fraternelle et du 3 ChA.

Au cours d'une prise d'armes présidée par le colonel Leblanc, commandant de Brigade et en présence de nombreuses personnalités, a eu lieu l'échange des Chartes concrétisant ce jumelage.

Après le dépôt de fleurs à la stèle du sergent fourrier Ratz, la cérémonie s'acheva par un défilé des troupes et des anciens de la Fraternelle «Remagen».

Vers 16 h 30, les autorités, les invités et les anciens se rendirent à la Salle d'Honneur du 3 ChA où le colonel BEM e.r. Massart, président de la Fraternelle remit au Chef de Corps au nom de la Fraternelle «Remagen» un mannequin revêtu de la tenue de l'époque 1944-1945.

Après un «All Rank» au self-service du Quartier, un bal en la Salle des Fêtes de Goronne clôtura cette belle journée.

LA VIE AU 3e CHASSEURS

ACTIVITES PRINCIPALES

— du 02 au 13 mars l'EM Bn participe à l'exercice «Wintex».
— La 3e Cie assure la garde Mun à Zeebrugge du 20 au 29 mars.
— du 29 avril au 07 mai un peloton de la 3e Cie est en mission ARF à Bourg-Léopold.
— Les Mortiers du Bataillon effectuent des tirs mortiers les 05 et 06 avril à Elsenborn.
— Du 03 au 05 mai les tireurs Mi .50 du Bn sont en période de tir à Lombardsijde.
— Le 1' mai suite de l'exercice de cadre «Bullange».
— Le 04 mai le Bataillon participe avec trois équipes au challenge Etienne Gailly à Eupen.
— Le 13 mai, journée Omnisport athlétisme bataillon.
— Les 22, 23 et 24 juin, le Lt Col BEM Brisy et l'Adjt Chef Van Den Meersche participent aux journées de l'Infanterie à Arlon.
— Du 29 juin au 02 juillet, Onzième Marche du Souvenir et de l'Amitié.

COURS

— Ont suivi les cours NBC à l'E Gn à Jambes: Adjt Lamy, du 09 au 20 mai 77; SLt Ghisel, du 21 au 25 mai 1977; Capt Cdt Paquay et SLt Dengis, du 06 juin au 17 juin 1977.
— Le 1er Sgt Nandrin a réussi les cours B1 Administration.
— Le Cpl Chef Herman et le Sdt Mil Collard ont suivi le cours de formation d'opérateur de cinéma du 09 au 13 mai 1977.

DIVERS

— Le bataillon a participé à la finale de course d'orientation du championnat militaire 1977.
— **Classement inter-unité**
Le 3 ChA s'est classé 6e sur les 13 participants.
— **Classement individuel**

SVC Schwall	3e	Sgt Held	46
1 Sgt Palm	38	1SM Cansse	53

— Le 26 mai une équipe a participé au championnat militaire de tir au fusil à 100 et 300 m à Bourg-Léopold.
— **Classement individuel**
30e Focant Adjt
33e Dierinck Adjt Chef.
— Le SLt Desplandues s'est classé second dans la catégorie «Poids-lourds» des finales de championnats militaires de Judo qui se sont déroulées le 23 mai 1977 à Duisburg.
— Championnat militaire de Cross Country individuel. Une équipe du Bataillon était présente.
Classement :
Cpl Peeters 38e
SVC Schwall 94e
SM Piette 139e
SM Devaux 375e
1Sgt Boland 376e
— Le Cpl Mil Peeters W. s'est classé 2e militaire en championnat de Belgique de Marathon.

NOMINATIONS

— Les SLT Mil Meyer et Ledain sont nommés sous-lieutenants de réserve à la date du 01 février 1977.
— Le Cpl Kesteman est nommé au grade de caporal-chef à la date du 26 mars 1977.

COMMISSIONNEMENTS

— Sont commissionnés sous-lieutenants miliciens à la date du 01 avril 1977, les Adjt COR Delmoitiez, Fonteyn et Sosson.
— Sont commissionnés au grade de caporal, les soldats miliciens Etenaille, Leist, Chaveriat, à la date du 01 mai 1977; Gosse, Labeye, Lacroix, à la date du 01 avril 1977.
— Le Cpl Mil Jenniges de la 3e Cie a été commissionné au grade de sergent à la date du 01 mai 1977.

DECORATIONS MILITAIRES

— Le second chevron d'ancienneté est accordé au Sgt Reuter à la date du 01 mars 1977.
— LE second chevron d'ancienneté est accordé au Cpl Arens à la date du 01 mai 1977.

DECES

— Le sergent Nelles est décédé accidentellement le 05 mars à Beho. Lors des funérailles un détachement militaire fourni par le bataillon rendait les honneurs tandis que le Chef de Corps conduisait une importante délégation militaire.

MUTATIONS

— Arrivées au 3 ChA :
— Le 02 mars 1977, Sgt Muller, venu de l'Ecole d'Infanterie.
— Ont été désignés pour le 3 ChA les soldats VC dont les noms suivent: Rosenstein, le 04 mars 77; Trante, le 11 mars 77; Lambert, le 25 mars 77.
— L'aumônier Timmerman a été désigné pour le bataillon à la date du 21 mai 1977.
— Le 28 mai 1977, les Adjt COR Poppe, Capellen et Legat venant de l'EI.

DEPART

— 1SM Fauville a fait mutation pour le 12 Li à la date du 01 juin 1977.

RAPPEL

— Les Slt de réserve Lefèbvre, Domken, Thiry et Lacrosse effectuent un rappel au 3 ChA du 28 juin au 02 juillet 1977.

STATUT INTERNATIONAL DU PG

La Convention diplomatique sur le Droit humanitaire a décidé d'ajouter à la Convention de la Croix Rouge internationale de 1949 un article disposant que tous les combattants du monde, appartenant ou non à une armée régulière, ont droit au bénéfice du statut du prisonnier de guerre. Sont notamment visés les guerilleros et les maquisards des mouvements de libération.

Le nouvel article précise toutefois que les combattants sont obligés de se distinguer de la population civile quand ils sont engagés dans une opération militaire. Cependant, comme il y a des situations où un combattant armé ne peut se distinguer, il conservera son statut de combattant pourvu qu'il porte ses armes ouvertement.

Tout cela est fort bien, mais dans la pratique, la Convention de Genève a été bien souvent violée; et puis, en l'espèce, bien des interprétations sont possibles.

UN TEMOIN

L'académicien Maurice Genevoix, auteur de la série d'ouvrages «Ceux de 14» et comprenant notamment «Sous Verdun», «La Boue», «Les Eparges»..., grand blessé de la première guerre mondiale, bientôt nonagénaire, déclarait récemment: «J'en veux presque plus à la guerre de m'avoir mutilé dans mes amitiés que d'avoir mutilé mon corps». Il ajoutait qu'il était devenu écrivain parce qu'il voulait être un témoin des horreurs de la guerre.

Et il évoquait en termes émouvants l'amitié solide qui unit les combattants, et qui est la raison essentielle de nos associations: «Jamais hommes n'eurent autant besoin les uns des autres et ne furent à ce point fraternels. Cet esprit qui survit, ne serait-ce que dans nos amicales régimentaires, c'est une réalité qui nous a aidés et qui continue à la faire».

LA LEÇON POUR LES SURVIVANTS

Dans un de ses derniers ouvrages, publié il y a quelques années et intitulé «La mort de près», il écrivait aussi: «J'aimerais que ce livre rappelle à

nos contemporains que la mort fait partie de l'ordre naturel, qu'elle ne devrait pas, au contraire, nous empêcher de vivre à plein, de trouver la vie admirable».

DEINZE

Les instructions du ministère de l'Intérieur demandent aux communes fusionnées de supprimer les doubles emplois dans les dénominations de rues. Cela ne va pas se faire sans difficultés, car est-il une ancienne commune où n'existait pas une «Grand-Rue», une «Rue de l'Eglise», une «Rue de l'Ecole», une «Rue du Cimetière», etc...?

C'est ainsi qu'un problème se trouve posé pour la grande commune de Deinze, attendu qu'y existe une «Rue des Chasseurs Ardennais» à Gottem depuis plus de quinze ans, et une autre à Vinkt depuis l'an dernier. Comment faire?

Les échevins de Deinze en ont entretenu le président national, et le Conseil communal en a délibéré récemment sans prendre de décision.

Plusieurs formules ont été proposées. Par exemple, de placer les noms de Gottem et de Vinkt avant «Ardense Jagersstraat». Une autre proposition consistait à dénommer la rue de Gottem «Ardense Strijderslaan», c'est-à-dire «Avenue des Combattants Ardennais».

Peut-être, avons-nous suggéré — pour le cas où la première proposition, qui parait la plus idoine, ne serait pas retenue — pourrait-on choisir pour Gottem la dénomination «Groene Mutsenstraat», c'est-à-dire «Rue des bérets Verts»?

Quoi qu'il en soit, les Chasseurs Ardennais ne quitteront pas la région, et un journal flamand portait récemment en gros titre, en rapportant ce problème, «In elk geval Ardense Jagers blijven te Deinze»: «Dans tous les cas, les Chasseurs Ardennais demeurent à Deinze».

LES DEUX PLUS GRANDS

A propos de la mort du « Grand Timonier », sous le titre « Agenouillés devant Mao », l'académicien Eugène Ionesco s'est gaussé de tous ceux qui ont présenté Mao comme le véritable dieu de notre temps. Et d'ajouter :

« Pour moi, les deux plus grands hommes de l'histoire moderne, plus grands que Mao, furent Churchill, qui résista seul, avec quelques centaines de jeunes aviateurs anglais, contre l'empire d'Hitler et ses innombrables armées, et Charles de Gaulle, qui ne s'aplatissait pas non plus, qui ne prit pas Hitler pour un surhomme, et qui refit de la France un grand pays, qui n'est plus un grand pays depuis qu'il a disparu. Je dirai un jour pourquoi il est nécessaire que la France soit un grand pays. Je n'aime pas les chefs. de Gaulle est le seul homme auquel j'aurais aimé obéir ».

NOTRE DRAPEAU

Un geste à souligner: l'Association commerciale d'Arlon met à la disposition de ses membres, pour la durée de la saison, à la condition bien sûr de les arborer, des drapeaux belges, français et luxembourgeois, mais aussi à l'emblème des Chasseurs Ardennais. Comme on le voit, la ville-mère des Bérets verts à la hure ne les oublie pas.

PAS DES BELGES?

Entendu lors d'un reportage, à la RTB bien sûr: «S'il y avait beaucoup de monde, de partout: des Français, des Flamands, des Hollandais, des Belges...»

Sans commentaires! Nos frères du Nord n'ont-ils plus droit de prétendre à la nationalité belge? C'est plus idiot qu'important, mais ce sont aussi de telles imbécillités qui conduisent pas à pas au séparatisme.

Communications du Président...

(*suite de la page 3*)

Souhaitons qu'il s'agisse là d'une politique bien affirmée que le maintien de M. Vanden Boeynants à la tête du Département de la Défense nationale devrait contribuer à respecter.

La Belgique consacre à peine plus de 3% de son produit national brut à sa défense — soit un des taux les plus bas de l'OTAN, à l'exception du Danemark et du... Luxembourg — pour 4% en moyenne aux autres pays européens, 5,2% à l'ensemble de l'OTAN, 6% aux Etats-Unis et ... entre 11 et 13% à l'URSS. Il faut aussi que les nécessaires opérations de rénovation du matériel ne préjudicient pas les hommes — leur nombre et leur situation matérielle — qui demeurent le fondement de l'Armée. Que l'on songe aussi, avant de nouvelles réductions du temps de service, à ce qui se produirait selon toute vraisemblance du côté des VC en cas de reprise économique.

Albert HUBERT,
Président national.

N.B. Le prochain bulletin paraîtra en octobre, car je serai absent de Belgique durant presque tout le mois de septembre. Qu'on ne s'étonne pas, au surplus, de retards dans le courrier.

DANS NOS SECTIONS

Marche-en-Famenne

DECES

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade Lucien CHERRY, après plusieurs mois de maladie passés à Sainte-Ode.

Notre camarade Albert LALOUX vient de décéder subitement à la clinique de Marche, huit jours après son voyage à Temploux accompagné de son épouse. Il faisait partie de la délégation des 44 membres de notre section pour l'inauguration du monument rénové de Temploux. Il avait eu l'honneur avec Madame Veuve Sénéchal de déposer la gerbe de la section au pied du monument sur lequel figure le nom de son frère tué pendant les bombardements. Les membres de la section présentent aux deux familles leurs condoléances émues.

HYMENEE

Nous avons le grand plaisir d'annoncer à tous les membres de la Fraternelle que notre trompette nationale, Mlle Viviane WAGNER, unira sa destinée, le 6 août 1977, à M. Arthur BOUTAY, de Marche-en-Famenne.

Les membres de la section régionale des Chasseurs Ardennais présentent aux futurs époux leurs meilleurs vœux de bonheur.

5 juin 1977

Inauguration du Mémorial rénové à Temploux

De bien belles cérémonies

Le dimanche 5 juin, il y avait foule à Temploux, et surtout plusieurs centaines d'anciens Chasseurs Ardennais, venus de la plupart de nos sections régionales. Nous reproduisons ci-après, en sa quasi-intégralité, le compte rendu qui a paru dans «Vers l'Avenir» et «L'Avenir du Luxembourg», et qui est dû à Marcel Copay, un ancien du 12e Bon Fu «Remagen».

Rénové, le monument aux victimes des bombardements du 12 mai 1940, à Temploux, a été inauguré au cours de manifestations émouvantes et dignes.

Une messe est célébrée par Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur (NDLR: et ancien aumônier ChA) entouré de plusieurs aumôniers militaires et du curé de la paroisse. Elle est admirablement accompagnée par la chorale royale des «Bardes de la Meuse». Celle-ci, accompagnée de l'orchestre symphonique «La Concorde», interprète de très beaux chants sous la direction de M. Grapotte, qui est «Chasseur ardennais d'honneur».

L'homélie est prononcée par M. l'abbé Body, ancien prisonnier de guerre, qui porta le béret vert orné de la hure du sanglier.

On en voit beaucoup de ces bérets, lors de la cérémonie inaugurale, à laquelle assistent de très nombreuses personnalités civiles et militaires. M. Namèche, bourgmestre de Namur, est entouré de plusieurs échevins. On reconnait aussi M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm; MM. Dubois et Sacré, anciens bourgmestres de Temploux et de Suarlée; M. Massart, député permanent; des officiers généraux et supérieurs, des conseillers provinciaux et communaux, des représentants de groupements patriotiques.

Les honneurs sont rendus par un détachement du 3e Chasseurs Ardennais, aux ordres du lieutenant-colonel BEM Brisy, par un peloton français du 5e Régiment d'Infanterie «Navarre sans peur» (NDLR: jumelé avec le 1 ChA), et par la Musique des

(Photo Journal «Vers l'Avenir» — Namur)

Le général Champion et le président de la Fraternelle du 8e Zouaves, M. Pachot, viennent de dévoiler le sanglier de bronze et les insignes du Génie et des Zouaves.

Forces de l'Intérieur. Les troupes sont passées en revue par le colonel Malchair, commandant militaire de la province, et par le général Champion, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Autour du monument, on voit des zouaves en tenue de 1831, des uniformes du 10e de Ligne en 1860 et des Chasseurs Ardennais en 1940. En commentant le déroulement de la manifestation, M. Alex Humblet évoque le drame d'il y a trente-sept ans, la mort frappant des réfugiés civils, les militaires du Génie, du 8e Zouaves (français) et du 3e Chasseurs Ardennais. Un ruban tricolore est tranché, puis la partie centrale du monument est dévoilée par le général Champion, qu'entourent plusieurs Chasseurs Ardennais avec le colonel Clément, président de la Fraternelle du Génie de Namur; M. Pachot, président de l'Amicale du 8e Zouaves, et M. A. Misson, président des associations patriotiques de Temploux.

Apparaissent ainsi le sanglier de bronze, les insignes du Génie et des Zouaves? sculptés par M. Alfred Leroy, de Chiny. Les bas-reliefs taillés dans le schiste par M. Roger Mézier, de Neufchâteau, portent la marque des villes et des régiments.

M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, rappelle ce qui se passa, à Temploux, à la Pentecôte de 1940. Il remercie tous ceux qui ont collaboré à la rénovation du monument, sous l'impulsion de M. Gilsoul, président pour la province de Namur, et de son dynamique comité.

Puis a eu lieu le dépôt de fleurs, par les délégués des fraternelles et des régiments, par le bourgmestre de Namur. Quand M. Hubert a, pour la première fois, allumé la flamme du souvenir, des prières sont dites, pour les morts, pour les familles éprouvées, pour les survivants et pour la paix, par un aumônier catholique et par un aumônier protestant.

M. Namèche dévoile la plaque indicatrice du «Carrefour du 8e Zouaves». Et la musique des F.D.I. conduit le défilé des troupes, que suivent les drapeaux des groupements patriotiques, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et une délégation de la Fraternelle du 12e Bataillon de Fusiliers, jumelée avec le 3e Chasseurs Ardennais.

A plusieurs reprises, pendant la cérémonie, des appareils de l'Aéro-Club de la Meuse passent au-dessus du monument. L'un d'entre eux déverse des fleurs que le vent disperse, image des fleurs que le souffle des bombes arracha, un jour de mai, dans les vergers de Temploux.

Au cours d'une très cordiale réception à la salle paroissiale, les «Bardes de la Meuse» font, aux hôtes venus de France, la surprise de leur interpréter la marche des Zouaves et la chansonmarche des Chasseurs Ardennais en présence des personnalités et de la foule des participants à cette belle journée du souvenir.

Marcel COPAY.

(Photo Journal «Vers l'Avenir» — Namur)

Durant la cérémonie, des avions de l'Aéro Club de la Meuse lancent des fleurs, évoquant celles des vergers de Temploux le 20 mai 1940.

Nous reviendrons
sur cette journée
dans notre prochain numéro

LA BATAILLE POUR VINKT

par le commandant e.r. Georges HAUTECLER

La journée du 25 mai au 1er Bataillon du 1er Régiment de Chasseurs Ardennais (Bon Temmerman)

Au 1er bataillon, la nuit du 24 au 25 mai est calme et les hommes, cantonnés dans les fermes aux environs de la ferme Nihul, peuvent enfin se reposer des fatigues accumulées durant la défense de la Tête de pont de Gand et la pénible retraite de la nuit du 23 au 24 mai.

ORDRE DE BATAILLE

Commandant de bataillon : major Temmerman
Officier adjoint : lieutenant Noël
Officier de matériel : lieutenant Jean Gillet
Officier payeur : lieutenant J. Darville
Aumônier : aumônier de 2e classe J. Simon
Médecins : lieutenant A. Duparque et sous-lieutenant A. Claisse.

1ère compagnie

Commandant de compagnie : Cdt Mathen
1er peloton : lieutenant Poncelet
2e peloton : sous-lieutenant Muller
3e peloton : sous-lieutenant Charles
peloton mitrailleurs : sous-lieutenant Maubacq
peloton de renfort : sous-lieutenant Collard, venu le 16 mai de la 4e compagnie dissoute.

2e compagnie

Commandant de compagnie : Cdt Pirnay
1er peloton : sous-lieutenant Lecrombs
2e peloton : sous-lieutenant Goelff
3e peloton : sous-lieutenant Gruselin
peloton de mitrailleurs : lieutenant Kieffer, en renfort : lieutenant Didier.

6e compagnie

Commandant de compagnie : Cdt Schouveller
1er peloton : sous-lieutenant Van Egroo
2e peloton : sous-lieutenant Decker
3e peloton : sous-lieutenant Namurois
peloton de mitrailleurs : sous-lieutenant Salmon, en renfort : lieutenant Francis.

DEBUT DE LA JOURNEE

L'armement est au complet : il y a même des surplus.

Le 25 mai s'annonce comme une journée splendide : pas un nuage ne vient troubler le bleu du ciel. A 6 heures, le brancardier-prêtre Weber célèbre la messe dans la cuisine d'une ferme.

A 6 heures 30, ô miracle, la voiture-cuisine de la 1re compagnie arrive avec du café chaud. Les cuistots se font vertement... attraper et entendent des choses désagréables à leurs oreilles. Ils se défendent en arguant que ce n'est pas de leur faute s'ils sont toujours rejetés à 20 kilomètres à l'arrière de la compagnie.

A 8 heures, quelques obus allemands s'abattent sur les environs des fermes occupées, sans occasionner de pertes.

PREMIER ORDRE DE MOUVEMENT

A 8 heures 20, le bataillon Temmerman apprend qu'il doit se préparer à faire mouvement et que l'étape sera longue. Les ordres détaillés vont suivre. Le commandant du régiment attend des précisions d'une minute à l'autre. Pour 8 heures 25, les trois compagnies et le poste de secours sont prévenus et les hommes fixent leur paquetage et leur arme sur les vélos.

PREMIERE PRISE DE POSITION

A 9 heures 30, les ordres détaillés annoncés ne sont pas encore parvenus au bataillon et le major Lecocq, commandant du 1er régiment donne l'ordre au bataillon de prendre position pour défendre face à l'Est les cantonnements actuels. Un renfort de deux chars légers modèle T13 est promis. En cas d'attaque la mission est de résister sur place.

A 10 heures, après une étude minutieuse de la carte, le major Temmerman donne à ses compagnies l'ordre suivant :

« Prenez dispositions pour éventuellement faire face à l'Est (position de défense sur place). La 1re compagnie en 1re ligne sur un front de 400 mètres (200 mètres au nord et au sud du chemin empierré aboutissant à une chapelle). En 2e ligne, les 6e et 2e compagnies. La 6e au nord, la gauche appuyée au ruisseau le Neringbeek, front de 400 mètres. La droite de la 2e appuyée à la route Arsele-Vinkt sur un front de 400 mètres.

En renfort deux T13 (un à chacune des 2e et 6e compagnies).

Poste de commandement du bataillon inchangé. Je recommande de la profondeur dans le dispositif. »

DEUXIEME PRISE DE POSITION

A 10 heures 10, tandis que ses compagnies s'installent aux endroits prévus, le major Temmerman reçoit l'ordre de se présenter d'urgence au quartier général de la 4e division d'infanterie, installé à la distillerie de Kanegem. Il prévient, à 10 heures 12, le commandant Pirnay, auquel il confie momentanément le commandement du bataillon et part en tricar pour Kanegem. Il passe par le poste de commandement du régiment afin d'être éclairé sur la situation et les ordres contradictoires qu'il a reçus. Il apprend ainsi que les Allemands ont franchi le canal à Meigem, que l'infanterie de la 4e division est en débandade et que Vinkt est menacé.

Arrivé à Kanegem, il y reçoit, à 10 heures 30, de l'état-major de la 4e division l'ordre suivant :

« Le 1er bataillon du 1er régiment de Chasseurs Ardennais est mis à la disposition de la 4e division. Il s'établira à cheval sur les deux routes Poeke-Kanegem et Arsele-Kanegem, en s'épaulant au Neringbeek... poste de commandement du bataillon à la distillerie de Kanegem ».

Comme on le voit, disposant d'un bataillon en position vers l'est au nord de Vinkt, la 4e division l'appelle en protection immédiate de son quartier-général. Elle ignore, en effet, que le bataillon Philippart a pris position à l'est de Vinkt et était prolongé au nord par le bataillon Temmerman. Elle abandonne donc la défense de Vinkt au profit de la défense rapprochée de son quartier-général. Elle dispose pourtant déjà de trois T13 et d'un peloton de protection pour cette défense. Le major Temmerman rejoint donc son poste de commandement, alerte ses unités et, pour 11 heures 15, ses trois compagnies partent en vélo pour la nouvelle position prévue.

Selon le commandant Mathen, lorsque sa 1re compagnie traverse le village d'Arsele, elle est soumise à un tir ennemi d'obus de 105 mm. L'échelon de combat de la compagnie, sous les ordres d'un sous-officier de réserve, disparaît en direction de Tielt. Le sous-officier a sans doute paniqué, puis s'est trompé de route. Toujours est-il que le commandant Mathen ne le reverra plus.

D'après le commandant Pirnay (2e compagnie), ce déplacement s'effectue à vélo en empruntant les grands-routes. Van Egroo, chef de peloton à la 6e compagnie, gagne la distillerie en passant par Vossebrug (lieu-dit à 600 mètres à l'est de la distillerie). Comme la région est bombardée par l'artillerie allemande et survolée continuellement par l'aviation, il faut de nombreuses fois se jeter dans les fossés. Aux environs de la distillerie, le pays est coupé de nombreuses haies et de rangées d'arbres : un vrai traquenard s'il faut y combattre, mais permettant de se soustraire aisément à la vue des aviateurs ennemis. Un bombardier allemand lance cependant tout un chapelet de bombes incendiaires devant la position de la 2e compagnie, mettant en feu trois petites fermes. La 6e compagnie trouve sur sa position des tracts en flamand lancés par l'aviation allemande.

A 11 heures 45, les compagnies du bataillon Temmerman sont en place et les hommes se mettent au travail pour établir une position de campagne, mais les déplacements ne sont pas terminés pour cette unité.

TROISIEME PRISE DE POSITION

A 12 heures 05, à son grand étonnement, le major Temmerman reçoit de la 4e division l'ordre de retourner à Vinkt. La 1re division de Chasseurs Ardennais et le 1er régiment se sont aperçus de l'erreur commise par la 4e division et ont téléphoné au corps d'armée que le bataillon Temmerman est absolument nécessaire à la défense de Vinkt.

Le Corps a dès lors ordonné à la 4e division de renvoyer le bataillon au nord de Vinkt.

Le lieutenant Champion de l'état-major de la 1re division de Chasseurs Ardennais arrive à 12 heures 15 au poste de commandement du major Temmerman et ce dernier s'étonne de tous ces ordres et contrordres. Il ne cache pas la mauvaise impression causée. Ces erreurs de commandement influent fâcheusement sur le moral de la troupe, officiers y compris. Les états-majors semblent avoir perdu la tête. Le lieutenant Champion répond qu'à Vinkt la situation est confuse. Le major Temmerman doit prendre le commandement de la défense de Vinkt. Le IIIe bataillon défend les lisières est de Vinkt et le 1er bataillon doit boucher la trouée béante au nord de Vinkt entre le IIIe bataillon et le 3e régiment de Chasseurs Ardennais qui se trouve déployé à Seishoek, au nord de Poekesbeek.

(à suivre)

Les droits moraux et matériels des Combattants

Nouvelles mesures prévues en faveur des victimes de la guerre

A la veille des élections législatives, le gouvernement a décidé le principe de mesures en faveur des victimes de la guerre, à intervenir en 1978, dans le cadre du programme décennal de règlement du contentieux. En voici l'énoncé selon le communiqué officiel :

● Augmentation de 20 % des indemnités pour amputation, mutilation et aide d'une tierce personne octroyée aux amputés de guerre de la guerre 1914-1918 et de la guerre 1940-1945, aux bénéficiaires du statut des grands mutilés et invalides.

● Octroi aux veuves remariées de la guerre 1940-1945 d'une pension égale à celle des veuves remariées de la guerre 1914-1918.

● Extension du bénéfice de la rente de guerre de 2.160 F en faveur des veuves des militaires ayant participé aux opérations de guerre 1940-1945, des résistants armés, des agents et auxiliaires de renseignements et d'action, des titulaires du statut des militaires qui ont effectué du service dans les forces belges en Grande-Bretagne, des résistants civils, des réfractaires, des résistants par la presse clandestine, des déportés pour le travail obligatoire et des titulaires du statut des marins belges ayant navigué dans la marine marchande belge pendant la guerre 1940-1945, dont le mari est décédé avant l'âge de 55 ans des suites de blessures ou de maladies encourues dans l'exercice du devoir militaire ou civique ou dans les conditions assimilées à l'exercice d'un pareil devoir.

● Suppression de la condition du droit à la rente dans le chef du mari pour l'attribution de la rente forfaitaire de 4.320 F et de 2.160 F aux veuves de prisonniers politiques et aux veuves de prisonniers de guerre dont le mari est décédé avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, à la suite de blessures ou de maladie encourues dans l'exercice du devoir militaire ou civique ou dans les conditions assimilées à l'exercice d'un pareil devoir.

● Octroi aux prisonniers politiques de la guerre 1940-1945 qui ont au moins un an de captivité, d'une invalidité forfaitaire de 20 % (deuxième pallier) dans les cas où ils n'en bénéficient pas encore actuellement.

● Bénéfice, sauf preuve contraire, de la présomption d'imputabilité à la captivité, pour chaque maladie évaluée en vertu d'une spécification du barème officiel belge des invalidités, en faveur des prisonniers politiques appelés à bénéficier de l'invalidité forfaitaire de 20 %, conformément au point ci-dessus.

● Attribution d'une invalidité forfaitaire de 10 % au titre de la pathologie de la captivité, aux prisonniers de guerre ayant subi au moins un an de captivité et âgés de 66 ans (ouverture du droit à partir du 1er jour du mois qui suit celui au cours duquel les bénéficiaires atteignent l'âge requis).

● Rattrapage des pensions des victimes civiles de la guerre par rapport aux montants correspondants des pensions de réparation du secteur militaire. Pallier supplémentaire de 1 %.

● Bonification d'ancienneté pour le calcul de la pension de retraite à charge de l'Etat, en faveur des bénéficiaires du statut des prisonniers politiques et des titulaires du statut de résistant civil, de réfractaire et de déporté dont l'entrée en service a été retardée par la guerre et s'est effectuée avant le 1er septembre 1955 — prise en considération (temps simple)des périodes reconnues en vertu de ces différents statuts.

● Majoration des rentes de veuves du secteur des victimes civiles de la guerre dont le mari est décédé soit au cours de la période de déportation ou de réfractariat, soit dans l'année de son retour dans ses foyers pour les porter à :
— 2.160 F par an pour les veuves de déportés de la guerre 1914-1918 et pour les veuves de réfractaires de la guerre 1940-1945 ;
— 1.080 F par an pour les veuves de déportés de la guerre 1940-1945.

Nous insistons sur le fait que ces mesures ne doivent entrer en vigueur qu'en 1978 et qu'elles doivent faire l'objet de lois, arrêtés royaux ou arrêtés ministériels que nous commenterons en temps opportun.

On notera particulièrement que les veuves de militaires décédés avant 55 ans, de leurs blessures et maladies encourues en service, bénéficieront de la rente de 10 semestres au même titre que les veuves de PP et de PG... mais avec deux ans et demi de retard sur ces dernières, ce qui est profondément injuste. Et toutes les autres catégories suivent...

A remarquer aussi l'invalidité forfaitaire de 10 % pour les PG âgés de 66 ans et la modeste augmentation (1 % !) des taux de base des pensions de guerre, en dehors des hausses résultant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

RADIO-TV REDEVANCES

Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte paru en dernière page de notre précédent numéro, concernant l'exonération des redevances sur les appareils récepteurs de radio et de télévision dont bénéficient certains invalides de guerre.

Ainsi que l'indiquait, du reste, le contexte, il fallait lire, au troisième alinéa : « 80 % » et non « 50 % » pour que puissent bénéficier de l'exonération ceux qui se sont vu retirer plus de 30 % pour facteurs étrangers, ou qui cumulent diverses invalidités.

TARIF TELEPHONIQUE SOCIAL

Il existe un tarif téléphonique social, dont peuvent bénéficier les personnes remplissant une des deux conditions suivantes :

1. être âgé de 70 ans accomplis et vivre seul, ou cohabitant avec une personne âgée d'au moins 70 ans ;
2. être atteint d'une invalidité ou d'une incapacité permanente d'au moins 80 %.

Il faut toutefois, en outre, réunir des conditions de ressources. Le revenu annuel brut du bénéficiaire, cumulé avec celui des personnes habitant avec lui, ne pouvait, au 1er novembre 1976, dépasser 197.188 F augmentés de 38.242 F pour chacun des cohabitants.

RENTE DU COMBATTANT
POSITION DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Ce que revendique depuis des années la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, c'est que TOUTES les périodes reconnues sur la carte des états de services de guerre comptent pour la rente. Cela concerne essentiellement :

1. **les blessés de 1940 pour la durée de leurs congés de convalescence ou de soins à domicile, ce qui revient au même;**
2. **les prisonniers de guerre rapatriés comme malades et placés, après hospitalisation ou non, en congé de convalescence;**
3. **les volontaires de guerre 1944-1945, pour la période comprise entre la souscription de leur engagement et l'appel sous les armes (arrêté royal du 4 décembre 1974).**

D'autre part, à la suite des dernières mesures gouvernementales, nous demandons aussi, de façon instante, l'octroi aux militaires combattants ou à leurs ayants droit de divers avantages accordés à d'autres catégories :

1. **que les veuves de militaires tombés au champ d'honneur obtiennent la même rente que les veuves de prisonniers politiques, c'est-à-dire la rente doublée;**
2. **que l'on accorde la rente de combattant d'un semestre aux blessés de 1940 hospitalisés pendant au moins un mois, tout comme on l'accorde aux prisonniers politiques d'un mois au moins;**
3. **que les blessés de guerre aient la même rente que les prisonniers politiques;**
4. **que la rente complète de dix semestres, accordée aux veuves de PG et de PP décédés avant l'âge de cinquante-cinq ans, soit également accordée aux veuves des blessés de guerre décédés dans les mêmes conditions; cela est prévu pour la programmation 1978, mais pour ces veuves, la mesure devrait rétroagir à la même date que celle ayant concerné les veuves de PP et de PG;**
5. **que l'on octroie la rente aux mobilisés, ainsi qu'elle a été consentie à des victimes accidentelles telles que les réfractaires et les déportés; le cas échéant, cela pourrait se faire en deux étapes : par exemple, d'abord une rente sur la base de 250 F par semestre à 100 %, et ensuite la rente à 500 F.**

A. H.

SI VOUS ETES NE EN 1922...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1977 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande **trois mois** avant le 55e ou le 45e anniversaire.

LES VEUVES D'INVALIDES DE GUERRE

Répondant à une question parlementaire, le Secrétaire d'Etat au Budget et à la Politique scientifique, adjoint au Premier ministre, a fort bien défini les catégories de veuves d'invalides de guerre telles qu'elles existent actuellement.

A l'origine, une pension de veuve de guerre — tant en ce qui concerne la guerre 1914-1918 que celle de 1940-1945 — ne pouvait être accordée qu'à condition que le mariage soit antérieur au fait dommageable dont l'ancien combattant fut victime pendant la guerre, et qui fut la cause de son décès.

Ce n'est que plus tard que le Législateur a étendu le bénéfice de la pension de guerre en faveur des veuves qui — après la guerre et dans un certain délai — ont épousé un invalide de guerre, à la condition toutefois que le mariage ait duré une année au moins.

L'on s'est donc écarté du principe de base pour différents motifs. Tout d'abord, afin de ne pas exclure du bénéfice de la pension les fiancées de 1939-1940, qui ont attendu pendant plusieurs années le retour d'un prisonnier de guerre avant de pouvoir se marier, ainsi que les épouses des militaires qui ont eu besoin d'un certain temps pour retrouver une meilleure santé et de se reclasser dans la société, avant de contracter mariage. Il a fallu tenir compte aussi des veuves qui avaient choisi de partager leur vie avec un invalide.

Ces différentes catégories de veuves, mariées après le fait dommageable, bénéficient d'une pension de guerre réduite, à l'exception de celles qui ont épousé un grand mutilé, un grand invalide ou un amputé de guerre, qui ne doivent répondre à aucune condition en matière de date de mariage tout en obtenant une pension entière.

Les délais précités endéans lesquels le mariage devait avoir eu lieu, et dont la date limite était originairement fixée au 31 décembre 1929 en ce qui concerne la guerre 1914-1918 (loi du 13 mai 1929) et, en ce qui concerne la guerre 1940-1945, dans un délai de cinq ans à compter de la date de rentrée militaire dans ses foyers ou au 28 septembre 1950, lorsque cette dernière date s'avérait plus favorable (lois des 24 avril 1958 et 7 juillet 1964), ont été prolongés, aux termes des dispositions de la loi du 8 juillet 1970, respectivement jusqu'au 31 décembre 1934 et au 31 décembre 1955, cette dernière date-limite étant elle-même reportée au 30 juin 1961 par la loi du 17 juillet 1975.

La loi du 8 juillet 1970 prévoyait également que les veuves concernées ne pouvaient obtenir la pension qu'à condition d'avoir atteint l'âge de 60 ans. L'article 17 de la loi du 9 juillet 1976 dispose simplement que cette limite d'âge est dorénavant ramenée à 45 ans.

N.D.L.R. : Précisons toutefois que les veuves d'invalides n'obtiennent une pension que si le décès de leur mari est la conséquence directe des affections pour lesquelles le défunt a été reconnu invalide, ou était susceptible de l'être.

Il existe cependant, dans certains cas où la condition énumérée ci-avant n'est pas remplie, la possibilité d'obtenir une pension réduite dite «de réversion». Elle consiste en une quotité de la pension d'invalide, et varie donc d'après le pourcentage dont ce dernier était titulaire. Pour obtenir ces pensions réduites, il faut que le mari ait été titulaire d'une pension d'invalidité de 30% au moins pour blessure, et qu'en même temps, il remplissait les conditions pour bénéficier d'un chevron de blessure ou de 60% pour maladie.

CAMPS DE REPRESAILLES POUR PG

Dans notre n° 104, nous annoncions une prochaine modification de la liste des camps de représailles pour prisonniers de guerre, et notamment l'adjonction du camp de Sagan où furent détenus nombre de Chasseurs Ardennais. C'est chose faite, depuis l'arrêté royal du 10 février 1977 (Moniteur du 15 mars).

Voici la liste, maintenant complète, des camps disciplinaires pour PG, pour lesquels ceux qui y furent détenus peuvent introduire une demande de pension d'invalidité consécutive à un syndrome d'asthénie, et indemnisable de 20 à 65% (article 904 du barème officiel belge des invalidités). Cette invalidité est indépendante des affections organiques éventuellement reconnues.

— Stalag 325, à Rawa - Luska et Lemberg (Lmow);
— Stalag 369, à Koberzijn;
— Stalag XVIII C (Bloc 317 - Camp Nord), à Markt - Pongau;
— Camp disciplinaire de Landeck;
— Oflag X C, à Lübeck;
— Oflag IV C, à Colditz;
— Stalag XX B, à Graudens (Forteresse);
— Kommando disciplinaire du stalag VIII C, à Breckhammer - Heyderberck - Erenforst;
— Prison militaire spéciale du Stalag IV D, à Torgau «Fort Zinna» (surnom Muna);
— Bloc B disciplinaire du stalag VIII C, à Sagan (Silésie);
— Camp russe de représailles de Tambow;
— Camp disciplinaire du Stalag VI H, à Arnoldsweiler;
— Stalag III B, à Fürstenberg a-Oder.

Les intéressés peuvent introduire leur demande via la FNAPG, qui tient un formulaire à leur disposition, ou directement auprès du ministère des Finances, Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000-Bruxelles (par lettre recommandée). Bien entendu, il faut joindre un certificat médical aussi détaillé que possible.

ENSEIGNANTS

TEMPS PASSE SOUS LES DRAPEAUX ET ANCIENNETE DE SERVICE

Le ministre de l'Education nationale (secteur néerlandais) a précisé :

a) Le temps passé sous les drapeaux avant la nomination définitive ou l'admission au stage n'est pas pris en considération pour l'ancienneté de service, étant donné que seuls les services effectifs, y compris, s'ils sont englobés dans la période d'intérim, les congés de détente ainsi que les vacances d'hiver et de printemps, interviennent pour l'ancienneté (art. 85, a, de l'arrêté royal du 22 mars 69);

Toutefois, le temps passé sous les drapeaux dans la position d'intérimaire permanent avant le 1er septembre 1966 entre en ligne de compte (assimilation stagiaire, art. 1er, de l'arrêté royal du 4 avril 1967 qui forme le nouvel art. 192, § 1er, 3, de l'arrêté royal du 29 août 1966);

b) Le temps passé sous les drapeaux, en qualité d'agent définitif ou stagiaire, est admissible. L'arrêté royal du 20 décembre 1973, pris en application de l'article 161 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 (statut du personnel enseignant de l'Etat), prévoit que les mois entiers du calendrier durant lesquels les membres du personnel accomplissent des prestations militaires sont considérés comme périodes de non-activité. Pendant ces périodes, le membre du personnel est réputé prester des services effectifs (art. 3 de l'arrêté royal précité du 20 décembre 1973).

CONTENTIEUX CHOLESTEROLIEN

Une revue médicale britannique — sérieuse par nature — signale que les Flamands ont un espoir de vie plus longue que les Wallons parce qu'ils consomment moins de beurre et plus de margarine. On a constaté aussi, entre les deux communautés, des différences de poids, de tension sanguine et de consommation de tabac.

Les Wallons vont-ils se trouver fiers de vivre mieux que leurs compatriotes du Nord, ou vont-ils se sentir «infériorisés»? Voilà, en tout cas, un nouveau problème pour le contentieux communautaire, qui vaudra bien le 107 quater ou le carcan bruxellois; car il y va de notre vie même.

OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Voici que les objecteurs de conscience s'agitent à nouveau, et ils trouvent, bien entendu, des soutiens auprès d'une certaine presse, et surtout à la RTB.

Il y en a au moins un millier actuellement, parmi lesquels combien sont sincères? Ils se plaignent de ne pas être mieux payés que les miliciens, et voudraient qu'on leur garantisse un minimum de 10.500 F par mois.

Tout cela, traduit dans le jargon de la RTB tel que nous l'avons entendu au vol, le 12 mai 1977 à 7 h 30, devient à peu près ceci : «Les soldats miliciens, qui travaillent pour une œuvre de mort, sont plantureusement rémunérés et bénéficient de toutes sortes d'avantages, alors que les objecteurs de conscience, qui se dévouent dans des activités humanitaires (sic), sont réduits à la portion congrue...»!

LES BRILLANTS HISTORIENS

C'est la même RTB qui, évoquant le 10 mai 1940, signalait que ce jour-là, seuls les forts tenus par les Chasseurs Ardennais avaient courageusement résisté à l'envahisseur. C'est bien gentil, mais nous, on savait pas!!!

F.N.A.T.

Cela signifie «Fédération nationale des Auditeurs et Téléspectateurs». Il s'agit d'une association de défense des «consommateurs» de radio et de TV qui veut lutter contre le monopole de la RTB laquelle elle reproche son manque d'objectivité, «qui renverse toute déontologie, nous couvre de ridicule à l'étranger et fait le jeu des extrémistes à l'intérieur...».

La FNAT incrimine aussi la RTB pour «une omniprésence obsessive de la politique, tant dans l'information... que dans les émissions à caractère éducatif, et sans oublier dans les nominations de personnel».

Parmi les animateurs de la FNAT figure un jeune Chasseur Ardennais : J. Houbotte.

On peut adhérer à cette association en versant 200 F au CCP n° 000-0404220-21 de la FNAT, 20, rue Africaine, 1050 Bruxelles. Chaque membre reçoit un bel autocollant tricolore, et il est abonné au bulletin de liaison.

SERVICE MILITAIRE

Le programme commun français, signé en 1972, prévoit la réduction du service militaire à six mois; c'est là aussi l'objectif en Belgique. Or si, en France, le parti socialiste maintient sa position, voici que le parti communiste, par la voix d'un de ses spécialistes des questions militaires, a déclaré l'autre jour qu'il estimait qu'«un service militaire d'un an n'était pas trop long; cette durée devrait être maintenue lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir».

Dame! Au-delà du rideau de fer, on fait deux, trois, voire cinq ans de milice; avec un an, les Français seraient encore privilégiés.

BIBLIOGRAPHIE

A paraître en septembre 1977 :

«Le mémorial des Ardennais»

par notre Président d'honneur, le Général e.r. Lucien Champion

Comme il nous l'a annoncé lors du congrès du 24 avril dernier à Martelange, notre président d'honneur publiera, en septembre prochain, un livre historique très documenté et illustré qui fera la synthèse de la participation de TOUTES les unités de tradition ardennaise à la tragique campagne de mai 1940 en Belgique.

Nous réservant de revenir sur les qualités de fond et de forme de cet ouvrage dans notre prochain bulletin, nous tenons à rappeler que l'auteur en réserve l'intégralité des droits à notre Fraternelle. Et nous sommes heureux de signaler que l'éditeur a accepté que l'édition originale en soit offerte par priorité à nos membres, au prix unitaire de souscription de 320 FB (au lieu de 350 FB, qui sera le prix en librairie), sous condition de rentrer le bon de commande ci-dessous à leur section et d'effectuer de même leur règlement au CCP de leur section : les livres retenus leur seront délivrés par envoi postal, dès la sortie de presse.

---------- DECOUPER ICI ----------

BON DE COMMANDE

(à transmettre à sa section, sous enveloppe affranchie)

Veuillez me réserver, au prix de souscription de 320 FB, ... exemplaire(s) du «MEMORIAL DES ARDENNAIS», à m'adresser franco de port, dans l'édition originale à paraître en septembre 1977 et destinée en priorité aux souscriptions transmises **par la voie des sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.**

Je verse, dès à présent, le montant de ma commande, soit ..... FB, au CCP n° ..... de la section de ..... à laquelle j'adresse le présent bon de souscription.

Nom ..... Date .....

Adresse ..... Signature :

Code postal et localité ....

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail : 30 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Décalcomanies et autocollants

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Résiste et mords ».

Le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures ; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :
Ire ou 2e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 150 F minimum.

Montant de la cotisation :

a) **Membres effectifs, adhérents et honoraires** (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 100 F minimum.
b) **Membres protecteurs :** 150 F minimum.

On accepte des versements pour le soutien du bulletin
Au C.C.P. 000-0344969-37 :
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus)	180 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle)	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du « Sanglier » de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial)
Pour les titulaires de notre médaille du mérite :	
Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	20 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	35 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 59, rue Gabrielle, 1180 Bruxelles.

Ce numéro a été tiré à 10.500 exemplaires

Imprimerie : Les Presses de l'Avenir, 42, rue des Déportés, 6700 Arlon